Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 13 Mouharrem 1446
19 Juillet 2024

N° 84

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1830**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1830**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1832**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1838**
Homologation de résolutions **1838**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1838**
Avis aux créanciers **1848**
Convocations
Sociétés anonymes **1850**
Divers
Avis au public **1852**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la COTUNACE **1854**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société locale

Nom de la société à constituer : Société communautaire Assomoud.

Montant du capital social souscrit : 10.000dt (Dix mille dinars).

Adresse du siège social : Touilla, km12, route Zaafriya, Sidi Bouzid Ouest, Sidi Bouzid.

Exploitation et valorisation des ressources et produits forestiers de la région :

- Promouvoir le développement en fournissant les mécanismes nécessaires pour élever le niveau des Agriculteurs (tracteur, charrues ...).

- Investissement dans le secteur agricole.

Durée : 30 ans.

Date et lieu de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : Le 5/7/2024 au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid sous dossier n°201.

Nombre de parts souscrites et leur contre-valeur en numéraire ainsi que le montant à verser : 50 parts pour un montant de 10.000 dinars.

Valeur nominale de la part : 200 dinars.

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : En cas de réalisation de bénéfices nets ou d'excédents en fin d'exercice comptable.

- 15% seront affectés en réserves obligatoires jusqu'à atteindre 50% du capital social.

- 20 % seront dédiés aux activités sociales ; cultures et environnementales.

- Le reste de bénéfices et excédents pourra être distribué dans la limite de 35% sur décision de l'assemblée générale.

Le surplus sera utilisé pour le développement des activités locales.

Fondateur :

- Houssem Bargougui résident à sidi bouzid N° tél : 29743907.

- Anis Jalleli résident à sidi bouzid N° tél : 50440243

- Ihssin Bargougui résident à sidi bouzid N° tél : 27637160.

- Ridha Bargougui résident à sidi bouzid N° tél : 99847219.

Période de souscription : Du 5/7/2024 au 5/9/2024 avec possibilité de clôture anticipée totale en cas de souscription totale avant la date limite.

2024X00907SODB1

Constitution de société citoyenne locale

Dans la délégation de sajnenne du gouvernorat de Bizerte

Nom de la société : société citoyenne locale «WED EZZEN»

Société : locale

Capital souscrit : 10000 Dinars (Dix mille dinars)

Localisation : Km 27 sajnenne bureau Mechergui Moncef ben Khlil, Ommeden Sajnenne Bizerte

Activité : élevage des animaux et service agricole

Durée : 99 ans

Il est prévu que l'assemblée générale constitutive sera au local de la société et sera annoncée avec convocation au journal officiel de la République Tunisienne et au journal quotidien.

Fondateurs :

Mechergui Majdi : Ommeden, Sajnenne, N° de téléphone : 28007300

Mechergui Moncef : Ommeden, Sajnenne, N° de téléphone : 27640546

Mechergui Fawzi : Ommeden, Sajnenne, N° de téléphone : 21243041

Mejri Rania : Ommeden, Sajnenne, N° de téléphone : 29768087

Hedhli Hanenne : Ommeden, Sajnenne, N° de téléphone : 29768073.

2024401807SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Société d'Etudes et d'Aménagement LA MARINA HAMMAMET-SUD

«SEAHMS»

Société anonyme

Capital social : 19.500.000 dinars

Siège social : Marina Yasmine Hammamet

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2024 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 10/7/2024 sous le n°24803988 Quittance n°M108218, dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre National des entreprises le 11/7/2024 sous le n°2024P15793899, il a été décidé de :

- Renouveler le mandat de la société FINOR représentée par M. Mustapha Madhioub comme deuxième commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2026.

2024T00683SANB2

Notice d'augmentation du capital social de la société TARROS TUNISIE

SOCIETE TARROS TUNISIE

SA au capital de 50.000 Dinars

Siège social : Avenue, de Marseille 2040 Radés Port

Identifiant unique N° : 0601563 B

1/ Notice d'augmentation du capital social de la société TARROS TUNISIE - Identifiant Unique n°601563 B, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 Juin 2024

2/ Dénomination sociale de la société : Société TARROS TUNISIE

3/ Forme : Société Anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

4/ Le montant de l'augmentation du capital social : Cinq cent mille Dinars (500.000 D.T), et ce, par apport en numéraire

5/ Adresse du siège social : Avenue de Marseille 2040 Radés Port - Tunisie

6/ Objet social : L'acquisition, la création, la location et l'exploitation de transports par terre, air et mer ainsi que toutes agences de transit, de déménagement, d'assurance et d'importation d'équipements maritimes ainsi que toutes agences de voyages.

7/ Durée de la société : 99 ans

8/ Date et lieu de dépôt du procès-verbal de l'AGE ayant décidé l'augmentation du capital social : 02 exemplaire(s) du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 Juin 2024 a ou (ont) été déposé (s) au Registre National des Entreprises le 3/7/2024 sous le numéro AC09212024

9/ Nombre d'actions à souscrire en numéraire et la somme immédiatement exigible : 50000 actions en numéraires

Libération : 100% de la valeur nominale des actions à souscrire à libérer immédiatement à la souscription;

10/ Valeur nominale des actions à souscrire en numéraire : dix dinars (10,000 DT) par action

11/ Avantages particuliers prévus statutairement : Néant

12/ Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et exercice du droit de vote : les propriétaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dument habilité à cet effet

13/ Stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution des réserves et à la répartition du boni de liquidation : Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,

- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,

- Les réserves statutaires s'ils sont prévus par les statuts.

L'assemblée générale pourra toujours distribuer tout ou partie des bénéfices ou reporter sur les exercices ultérieurs tout ou partie desdits bénéfices.

14/ En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société

15/ Nom et adresse de la banque qui recevra les fonds provenant de la souscription : Banque de Tunisie (agence Radés), adresse : 41, Avenue Farhat Hached Radés 2040 Ben Arous - Tunisie.

16/ Délai ouvert pour la souscription, 30 jours à compter de la date à laquelle est annoncée cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne

- Date d'ouverture de la souscription : date d'annonce de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne

- Date de clôture de la souscription : date d'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la date d'annonce de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai.

2024R01871SANB2

Projet d'augmentation du capital social

Société «NEW TECH EXTRUSION»

S.A. au capital de 2.500.000,000 dinars

Route de Tunis Km 6, Avenue Mongi Slim, Sakiet Ezzit - Sfax

Matricule Fiscal : 1763018K/A/M/000

A la suite du déroulement de l'assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2023, il a été décidé l'augmentation du capital social de la société de 2500.000,000 Dinars (Deux mille cinq cents millions de dinars) à 2700.000,000 Dinars (Deux mille sept cents millions de dinars), et ce par l'émission de 2000 actions nouvelles, de 100 Dt l'action, libérées totalement. A cet effet il a été rédigé un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire signé par tous les actionnaires présents, et enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des contrats de sociétés de Sfax sous le n°23506190, n° de quittance M006807 et déposé au registre national des entreprises en date du 10/7/2024, entant que projet d'augmentation de capital social, quittance n° : AC08982024.

2024X00916SANB2

Clinique Générale et Cardio-Vasculaire de Tunis

Société anonyme

Au capital de 5 400 000 Dinars

Voie X 2 - Cité El Khadhra - 1003 Tunis

Registre de commerce : N°B118591997

Matricule fiscal : N°047367J

1. Suivant le PV de l'assemblée générale ordinaire du 27 Juin 2024 enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 10 Juillet 2024 sous le n°24707168 Quittance n°M091046 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 15 juillet 2024 sous le n°202477790. Il a été décidé le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration suivants, Madame Saloua Trabelsi *Monsieur Mohamed Ben Ismail *Monsieur Abdessattar Ben Hamida *Monsieur Mohsen Taktak *Monsieur Nabil Mzah *Monsieur Mohamed Riadh Sallem *Monsieur Mohsen Maalej. Et ce pour une période de trois ans (2024 - 2025 - 2026).

Il a été décidé la nomination du cabinet FINOR en qualité de commissaire aux comptes pour une période de trois ans (2024 - 2025 et 2026).

2. Suivant PV du conseil d'administration du 27 Juin 2024 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis sous le n°24807167. Quittance n°M091037 dont un

exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 15 juillet 2024 sous le n°202477790. Il a été décidé le renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration Monsieur Mohamed Ben Ismail pour une période de trois ans (2024 - 2025 et 2026).

Il a été décidé la nomination de Monsieur Mohamed Riadh Sallem en qualité de Directeur Général de la société avec délégation de pouvoir pour une période de trois ans (2024 - 2025 et 2026).

2024401824SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'un deuxième cogérant

SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION IMMOBILIERE «SIPIMMO»

«LES JARDINS DE MEGARA»

SARL au capital de 150 000 DT

Matricule fiscal : 1133576G

Siège social : 8 Rue des Hafsides 2070 La Marsa

Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/5/2024 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 8/5/2024 quittance n°69257 numéro d'enregistrement 24702979, il a été décidé de nommer Mr Malek Boukraa comme deuxième cogérant de la société.

Cette annonce a été publiée au RNE le 21/5/2024.

2024R01874SRLB2

D'ALESSANDRO AGENT S.A.R.L

Capital social : 900.000DT

Siège social : Espace méditerranéen Zone commerciale portuaire Radés

MF : 639626 A.A.M.000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/5/2024 enregistré à la recette des finances de Radés le 24/5/2024 sous le numéro 24701553 Quittance n°M038222.

Et dont deux exemplaires de procès-verbal ont été déposés au Registre National des Entreprises de Ben Arous le 12/7/2024 sous le n°202477495, il a été décidé de constituer une Succursale à l'adresse suivante : Immeuble le Bon Père, avenue du 1er juin la Goulette Tunis et désignation de Mr Luc D'Alessandro comme représentant de la Succursale.

2024R01889SRLB2

Avis de dissolution

Société d'Assistance Administrative et financière «SAAF»

SARL au capital social de 5 000,000 Dinars Tunisiens

Siège social : Espace Tunis, Bloc H, Bureau H3-1, 1073 Montplaisir - Tunis

Code RNE : 1259377 V

Suite à un acte sous seing privé en date du 01 juillet 2024, enregistré à la recette des Finances de Montplaisir le 3/7/2024 sous le numéro 25504255 Quittance n°M070868, il a été décidé la dissolution et la liquidation de la société et la nomination de Mr Ghazi SABBAGH liquidateur avec le plein pouvoir.

Une copie du procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises le 8 juillet 2024 sous le numéro 202475996.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al-Sabah en arabe et dans Le Temps en français le 10 juillet 2024.

2024401804SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente de Fonds de Commerce établi par Maître Zoubaier Hichem et enregistré à la Recette des Finances de DEN DEN en date du 24/6/2024 sous le n°24202460 Quittance n°M050591, Mr Mohsen Ben Mohamed Lazhar Gasmi CIN n°00791091 du 3/5/1997 a vendu à Mr Hatem Ben Mohamed Arbi Soufi CIN n°04770647 du 14/11/2023 la totalité du Fonds de Commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels et exploité dans le local situé au n°16 Rue El Khansa - Denden, et destiné à l'activité de commerce, et inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°0484662X

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du Fonds de Commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 6/7/2024 sous le Numéro 11979.

2024T00666FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 29/5/2024 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 11/6/2024, n° d'enregistrement 24204229 n° de quittance 075705 Mr Béchir Ben Mohamed a vendu à la Société BAYA GSM TELECOM Société SARL en cours de constitution son gérant Mr Khaled Houimli la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la rue Sidi Jebali n°44 bis Ariana Médina exploité pour réparation de GSM.

Toute opposition sera déposée chez le vendeur à son adresse rue méditerranéen n°05 Jaafar Ariana dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 5/7/2024.

2024T00669FCCC2

Avis

Suivant acte S.S.P du 16/05/2024, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 31/5/2024, quit n°M049669, enreg. 24203265, Maryem Harhira C.I.N n°00285766, demeurant au 23 rue Ariha Menzah 8 Ariana a cédé le fonds de commerce exploité dans le local 15 rue de Marseille Tunis, tout commerce matricule unique 1678134J, avec ses éléments corporels et incorporels à Ibrahim Saïdan, C.I.N n° 06507474 demeurant 15 rue de Marseille Tunis.

Les oppositions au montant de la cession seront adressées au deux parties à leurs adresses respectives dans les 20 jours qui suivent la parution au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 6/7/2024.

2024T00678FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances d'Hammamet le 5/7/2024, quittance n°24203925, n° d'enregistrement M106606, la société STE Colina Tunisiana Communication STE CO-TU-COM enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0963716L Représentée par son gérant Mr. Zouheir Ferjani a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que commerce de produits électroménagers sis à l'Avenue La République - joumhouria Hammamet 8050 Nabeul à Mme Lobna Bent Mtir Ben Omar Ben Fraj épouse Azzedine Nour.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de la vendeuse la société STE Colina Tunisiana Communication «STE CO-TU-COM à son bureau Avenue Tahrir Hammamet, dans les délais de 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 12/7/2024.

2024T00684FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 3/7/2024 enregistré à la recette des finances Ettadhamen en date du 3/7/2024 reçu n°M064840 enregistrement 24204365. Monsieur Belgasim Welhazi a cédé à Monsieur Faysil Elhkimi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente des aliments au local situé à la route de Bizerte km 6 Mnihla Ariana, d'un montant de quatre mille dinars (4.000.000). Les éventuelles oppositions sont adressées entre les mains de Maître Ben Ali Ismehene avocate route de Bizerte km 4 cité Ennasr 2094 Mnihla immeuble Mini Centre 2ème Etage Ariana (en face kiosque Agil) et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 12/7/2024.

Matricule fiscal : 1027321/P

2024T00688FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte signé le 3/7/2024 devant la municipalité d'el Manzah 6 rue numéro 3 Abou Loubéba el Ansari Ariana, et enregistré à la recette des finances du Kef le 8/7/2024 Quittance n°M043985, enregistrement 24203676, Madame Afef Bent Ali Ben Mohamed Abid Veuve Maher ben Amor, résident à cité el Ksiba Makther Siliana, vend à Monsieur Fadhlaoui Ramzi Ben Naceur Ben Abdalah, travailleurs à l'étranger résident au 26 bis Rue Lugha Al Kram Al-sharqi, Tunisie, la totalité du fonds de commerce consistant "Vente des Glaces et Rafraîchissements" situé au numéro 9 bis, rue Muawiya Bin Abi Sufyan Al-Manzah, 5 Ariana, les oppositions se font dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel à l'étude de Maître Taoufik El Ayedi, avocat El Manar Tunis.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al-Shorouk et le Quotidien le 11/7/2024.

2024T00689FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mégrine le 27/6/2024, quittance n°M058310 enregistrement n°24204365. La Société newcom services titulaire de l'identifiant unique n° L 1448599 a cédé à la Société (TEI) titulaire de l'identifiant unique n°G0987337 le fonds de commerce, sis à la rue de Sousse impasse chaaribi n°1 Mégrine ben Arous.

Les éventuelles oppositions devront être faite dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de Maître Kouraichi Imed avocat, 102 rue Radhia Haddad Tunis.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien du 17/7/2024.

2024T00690FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente en date du 15/02/2024 et enregistré à la recette des finances Soliman le 10/6/2024 sous le n°24201301 quittance n°M035890 Mr. Fethi Ben Ali Ben Sadok Jlassi résident à la rue Ben Zaydoun Soliman - Nabeul a vendu à Mme Amna Bent lakhdar Ben Nassr Khayliya résidente au 13 rue Ibn El Heni Khaznadar - Tunis la totalité du fonds de commerce du local situé au 56 Avenue CHANGEMENT Soliman exploité pour l'activité du Café 1ère catégorie.

Toutes oppositions à l'adresse du bien commercial vendu, situé à la rue du Changement, n°56 Soliman, seront acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente vente a été publiée dans le journal quotidien Echourouk le 5/7/2024.

2024T00691FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s s p daté le 5/7/2024 enregistré à la recette des finances Av Habib Thameur en date du 8/7/2024 quittance n°M044839 enregistrement n°24202354 Mr Jamel Ben Taher Identifiant Unique 0344554Q demeurant à la rue n°7 Borj Louzir Ariana, a vendu à la société Audio visuel Equipement identifiant unique 1503436E son siège social à la rue de Spart n°15 le fonds de commerce exploité en vente et réparation des articles électroniques à la rue de spart n°15.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Ce même avis a été publié au journal AL Chourouk du 13/7/2024.

2024T00692FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte rédigé par Maître Mohamed Anouar Zaier, Avocat, daté du 10/7/2024 enregistré à la recette

des finances Radés le 10/7/2024 quittance n°M048680 enregistrement n°24202084 Mr Mahmoud ben Akder Ben Hattab résident au 148 rue Mer rouge Radés plage a vendu au profit Mr Ahmed ben Habib ben Ali résident 07 rue Ariha cité Iben Rachik Hammam Chatt Ben Arous la totalité de son fonds de commerce qui est une station de lavage de voiture sis à 148 avenue Habib Bourguiba Radés. La vente a été consentie moyennent la somme de trente-quatre mille dinars. Cette somme a été consignée auprès de l'acheteur. Les oppositions se font à l'adresse de son domicile sis 07 rue Ariha cité Ibn Rachik Hammam Chatt Ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent extrait au Journal Officiel. Cet avis a été publié au journal Alchourouk le 12/7/2024.

2024R01867FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à la rue Boulbaba Mrabet le 14/6/2024, série n°M044267, Reçu n°24206192 Mme Fatma Bent Mustapha Hamed a vendu à Mme Mariem Bent Houcine Trabelsi qui accepte la totalité du fonds de commerce (Buvette) exploité au 236 Avenue Farhat Hached à Gabès.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteuse Mme Mariem Bent Houcine Trabelsi à l'adresse de son commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne, toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Le présent avis a été publié aux quotidiens "Le Quotidien et Achourouk" du 30/6/2024.

2024R01880FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 26/6/2024 à la recette des finances Bab Souika, quittance n°M052658 enregistrement n°24202149, Mr Mabrouk Khlifi a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au n°16 place de gouvernement elkasba, à Mr Karim Mekni et Tarek Abidi prix cent trente mille dinars. Publié au journal Echourouk le 11/7/2024. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2024R01885FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 30 juin 2024 et enregistré à la recette des finances Menzah6 le 9 juillet 2024 reçu n°M100391 enregistrement n°24205516, la STE AUTOMAT, société à responsabilité limitée, son siège social sis au 2 avenue Othman Ibn Afene Menzah6 Ariana, inscrite au registre national des entreprises d'après son identifiant unique n°1418500Q représentée par son gérant Mr Amara Hamdi, titulaire de la CIN n°08348128, a vendu à la STE GO TELECOMMUNICATIONS, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises d'après son identifiant unique 1874933E représentée par sa gérante Mme Rabeb SABRI titulaire de la CIN n°07128469,

La totalité du fonds de commerce sis au 2 avenue Othman Ibn Afen Menzah6 Ariana dont l'objet du franchise Ooredoo avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de la Sté AUTOMAT dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 16 Juillet 2024.

2024R01886FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la Recette des Finances La Marsa le 10/7/2024 (Quittance n°M095390 Enregistrement n°24204637) Mme Hedia Djelli a vendu à Mme Semah Garieni la totalité du fonds de commerce «crèche et jardin d'enfants et garderie» sis au 04 rue 17 août 1937. La Marsa Tunis, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions doivent parvenir au domicile de Mme Hedia Djelli sis 04 rue 17 août 1937, La Marsa Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux Journaux Le Quotidien et Echourouk le 16/7/2024.

2024R01890FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette de Midoun Djerba le 8/7/2024 sous le numéro 24202929, quittance n°M059149 Mr Fethi Saafi cin n°05706290 vend au profit de Mme Najwa Jelliti la totalité du fonds de commerce "café" nommé «Virage» sise à Mahboubin Midoun Djerba.

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Il a été publié au journal le Quotidien le 16/7/2024.

2024R01891FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bni Hassen le 8/7/2024 sous 24200471, reçu n°M0092768 Saiida Dhawi CIN 04181225, Mounir Dhawi CIN n°04159691, Mounir Dhawi CIN 04159691. Leila Dhawi CIN 04183397 Mohamed Habib Dhawi CIN 04189029 Rafika Dhawi CIN 06751176 et Kamel Dhawi CIN 04076815 ont cédé à Monsieur Riadh Dhawi, CIN 06869407 la totalité du fonds de commerce CAFE EL KSSAR sis à la Rue de l'Indépendance Bni Hssane Monastir.

Toute opposition au paiement du prix doit être adressée à Monsieur Kamel Dhawi qui a désigné son domicile sis à la Rue Farhat Hached n°17 Bni Hassen Monastir.

Un extrait de cette annonce est publié au journal Echourouk du 10/7/2024.

2024S00920FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/6/2024, enregistré à la recette des finances cité erriadh Sousse le 28/6/2024 sous le n°24201806 reçu

n°M046368, Sonia Jebri a cédé à Mohamed Sahraoui tout le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Rue Abou Hamed Ghazali Bouhsina Sousse (moulerie et vente des épices).

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours de la date de la publication dans le jort au local du fonds de commerce.

Cet avis a été publié dans le journal «Achourouk» le 13/7/2024.

2024S00921FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté le 01/07/2024 et enregistré à la R.F Zaouiet Sousse le 3/7/2024 quittance n°M028589 enregistrement n°24401035 Mohamed Amine Ibn Fraj Essouissi CIN n°09279709 du 28/9/2015 a vendu à Mr Wajdi Ben Mounir Boudguigua la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Basatine Thrayette Sousse.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Zouiten Faouzi bureau rue docteur Kalmette Sousse 20 jours après la publication de cet avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal La Presse du 10/7/2024.

2024S00924FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Mohamed Maarouf Sousse le 18/6/2024 sous n°24201220, Mr Salah ben Mohamed Ahmed, titulaire de la carte d'identité nationale n°02886801, a cédé à madame Noura Nasri, titulaire de la carte d'identité nationale n°05346920, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Sahben Abi Wael Sfaya - Sousse.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acquéreur sis au Boulevard 14 Janvier bureau de réception hôtel Monaco - Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la parution de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Publication parue au journal «Echourouk» du 12/7/2024 page 15.

2024S00925FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing du 5 juillet 2024 à la municipalité de Moknine, enregistré à la recette des finances de Sousse (rue 3 septembre 1934) le 9 juillet 2024 quittance n°M057875 n° d'enregistrement 24201655, Mr Hamdi Mehadbi a vendu à la Sté Ranim Rayen des pièces autos et diagnostique la totalité du fonds de commerce qui s'agit d'un magasin de Batterie et diagnostique situé à cité Boukhzar Sousse. Les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur et l'adresse indiquée ci-dessus du fonds de commerce sera le lieu de correspondance de ces oppositions. Annonce publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 16 juillet 2024.

2024S00927FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé le 12/10/2022 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 24/10/2022 quittance n°M088572, n° d'enregistrement 22203974, le médicament OKBA sise à l'avenue Fes cité maison des jeunes Kairouan a vendu à Moez Gouba une partie du fonds de commerce d'une superficie de 175 m² de l'immeuble exploité dans le rez-de-chaussée de l'immeuble sis à l'avenue Abou Zamaa El Balaoui.

Toutes oppositions sur le prix se fera entre les mains de Monsieur Mohamed Moez Gouba sis à la Sté médicament OKBA avenue Fes cité maison des jeunes Kairouan à compter de la parution de cette insertion dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet Extrait au J.O.R.T.

Cette insertion est parue dans les journaux Achourouk et Le Quotidien du 13/7/2024.

2024S00932FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente du 25/6/2024 et enregistré à la recette des finances de cité Eriyad de Sousse le 26/6/2024 récépissé n°M045232, enregistrement n°24201775D, établi par Monsieur Jamal Edine Ouni, l'avocat à Sousse, Mme Amal Sharaf al-Din, la veuve de Fathi Abouda la CIN numéro 02029275, a vendu en son nom et selon procuration datée le 8/8/2022 à Montréal, et au nom de son fils, Hamza Abouda, dont le numéro d'identification est 09266600, et Mme Ines Abouda, dont le numéro d'identification est 09289376, tous leurs titres du fonds de commerce représentés à la poissonnerie de détail opérant dans la boutique commerciale située à l'Avenue Al-Mourjan, au quartier Riad de Sousse à Mr Oussama Abouda sa CIN numéro 12895224. Les contestations seront acceptées par l'acheteur au siège social à l'adresse mentionnée ci-dessus dans un délai de vingt jours à compter de la date de cette annonce.

Cette annonce a été publiée dans un journal le Quotidien du 5/7/2024.

2024S00933FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/7/2024 enregistré à la recette des finances Monastir le 9/7/2024 quittance n°M059603, n° d'enregistrement 24205943, Mezri Jaafar titulaire de CIN 06827763, a vendu à Mohamed Ameur Besbes domicilié à Cité R4 Monastir titulaire de la CIN 06946868 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels inscrit au registre national des entreprises n°1512499X exploité au local sis au n° BT4 au RDC de l'immeuble Sawsen Résidence Elmourabitine Route de Khnis Monastir, destiné à l'activité de Pizzeria.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours de la date d'annonce au journal officiel entre les mains de Maître Kallala Nidhal domicilié au complexe borj khefacha 4 étage bloc 3 Monastir.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Achourouk du 17/7/2024.

2024S00935FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 24/5/2024 enregistré à la recette des finances de Sfax Diar el

Wafa en date du 02/7/2024 sous n° de quittance M071712 et n° d'enregistrement 24203234 annexé par acte daté du 8/7/2024 enregistré à la recette des finances de Sfax diar el wafa en date du 9/7/2024 sous n° de quittance M073821 et n° d'enregistrement 24903390 Mr Amine Trabelsi CIN n°08810474 a vendu à Mr Amir Nassri CIN n°08769374 la totalité du fonds de commerce (buvette) exploité dans le local sis à immeuble el karama av 14 janvier Sfax.

Les oppositions seront formulées entre les mains de Mr Abderahmen Ajmi en sa qualité agent de l'acheteur au local objet de la vente dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis est paru au journal le Quotidien du 12/7/2024.

2024X00902FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte s.s.p en date du 02/4/2024 enregistré à la recette des finances Diar Al Wafa Sfax, quittance n°M43200 du 16/4/2024 enregistrement n°24201685 Monsieur Mondher Nsibi, CIN n°09213277 résident à Bir El Hfay, a vendu à Madame Monia Mannani, CIN n°01293820, la totalité du fonds de commerce sis à Immeuble Feki, avenue Taher Kamoun RDC, local n°09, Sfax, exploité à la vente des produits alimentaires. Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et le «Quotidien» le 3/7/2024.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours au plus tard à partir de la date de la publication de cet avis au Jort au bureau de Maître Mohamed Fakhfakh Avocat sis à l'avenue Habib Achour immeuble Intilaka 1 Bloc A-2. 2ème étage bureau n°2.

2024X00903FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Besbes Salma

Avocate

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître Salma Besbes, avocate à Sfax, en date du 28/6/2024 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba le 01/7/2024 quittance n°M059366, Mr Mourad Abdeljawed titulaire de la CIN n°05334750, vend à la société smart el ain, RNE n° 1823602F, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route de Mharza km 4, destiné à la vente d'électroménager en détail.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès du vendeur Mourad Abdeljawed, qui a élu son domicile à Beb Jebli Souk kriaa n°52, et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié au journal «Essabeh» paru le 11/7/2024.

2024X00909FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté du 20/06/2024 et enregistré à la recette des finances à cité ettadhamen le 21/06/2024 sous le numéro 24204140, numéro M060719, Mme Samia ben el Guayed hassine a vendu à M. Sami Marzouki l'ensemble du fonds de commerce représenté par un magasin vendant des épices et du café et utilisé dans le magasin situé 119, rue Ibn Khaldoun, cité ennasr, el mnihla. Les objections sont acceptées par l'acheteur, M. Sami Marzouki, au siège social de son choix situé au 19 rue Ibn Khaldoun, cité ettadhamen, Ariana. Cette annonce a été publiée dans les journaux Al-chourouk et Le Quotidien le 5 juillet 2024.

2024401757FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 2/6/2024 enregistré à la recette des finances Raoued le 01/7/2024 quittance n°M086336 enregistrement n°24203155 Sami Ben Salah Ayari a vendu la totalité du fonds ayant commerce a comme activité restaurant à Ammar Ben Said El Ghoul situé au 64 boulevard Jaafer route Raoued la petite Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 5/7/2024.

2024401812FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 20/6/2024 et enregistré à la recette des finances Ariana le 02/7/2024 reçu n°M082750 enregistrement n°24204658, Nizar Ben Abdallah a vendu à la société la Centrale du céramique représentée par son gérant Nizar Ben Abdallah et immatriculée sous le n°1523222CAM000, la totalité du fonds de commerce nommé DAR BEN ABDALLAH, avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au 21 Rue Ibn Khaldoun Riadh Alandalos, Ariana 2080, qui est utilisé dans le cadre de vente des produits sanitaires et céramiques et meubles.

Les oppositions doivent être adressées au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Le Temps et Assabah du 13/7/2024.

2024401814FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 20/05/2024 quittance n°M067861 Mr Mohamed Moncef Mokaddem titulaire de la CIN n°08749798 donne à Mr Sadok Mokaddem titulaire de la CIN n°00404176, les 51 % du fonds du commerce consistant en un café de première classe dénommé société strada café sis au n°27 avenue de l'indépendance Kaznadar Bardo.

Les oppositions se font entre les mains de Mr Sadok Mokaddem au 27 avenue de l'indépendance Kaznadar Bardo dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette donation a été publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 14/7/2024.

2024401815FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 20/5/2024 quittance n°M067862 Mr Mohamed Moncef Mokaddem titulaire de la CIN n°08749798 donne à Mr Sadok

Mokaddem titulaire de la CIN n°00404176, la totalité du fonds de commerce consistant en un restaurant et pizzeria sis au 39 avenue de l'indépendance Siidia Bardo.

Les oppositions se font entre les mains de Mr Sadok Mokaddem au 39 avenue de l'indépendance Siidia Bardo dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette donation a été publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 14/7/2024.

2024401816FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé et enregistré à la recette des finances El Manar le 9 Juillet 2024, enregistrement n°24202477, quittance n°M055552, Mr Mohamed Lamine ben Gaddour ben Hmida a vendu à Mr Ismail ben Habib Elghoul la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour vente des vêtements usagés situé au 16 Rue de bénévolat, Rue n°6843 auparavant - Ettahrir Supérieur - Tunis.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur à l'adresse mentionnée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 12 Juillet 2024.

2024401818FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 28/6/2024 (n° de quittance M096456 sous le numéro d'enregistrement 24205211) Mr Aymen Ben Jmoui Ben Belksem al Salaimi, titulaire de la CIN n°07420043 a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploiter pour vente des vêtements usagés, situé au 11 au marché municipal à Menzah 8 Ariana à Mr Maher Ben Jmoui Ben Belksem al-salaimi, titulaire de la CIN n° 07347911.

Toutes les oppositions sont à l'acheteur à Mr Maher Al-Salaimi le local, situé au 11 dans le marché municipal d'El-Menzah 8 Ariana dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T. La présente publication de la vente a été effectuée sur le Journal la Presse le 5/7/2024.

2024401821FCCC2

Location gérance libre

Location gérance libre

Par acte s.s.p en date du 27/3/2024, enregistré le 01/4/2024 à la recette des finances Hammamet sous le numéro 24301922, quittance n°M053512; la société Hôtelière NAHRAWESS au nom de son gérant Habib BOUSSLAMA a loué à la société DE PROMOTION DES ANIMATIONS la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels de l'hôtel NAHRAWESS situé à la zone touristique Hammamet 8050 et ce pour une période de 10 ans à compter du 01 Avril 2024.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 7/7/2024.

2024T00679FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un contrat de location d'un Fonds de Commerce établi par Maître Fathia Mohamed étude sise au 18 rue Garibaldi Tunis, et enregistré à la Recette des Finances de Nelson Mandela en date du 29/3/2024 sous le n°24301571 Quittance n°26024, la Société «CONFOREMA+» identifiant unique n°V00434033 en la personne de son représentant légal Mr Chérif Bibani CIN n°00490382, a loué à Mr Mohamed Khebaieb Rezgui CIN n°10027569 Gérant de la Société «TOKYO PRINT» la totalité du Fonds de Commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels et exploité dans le local situé au : n°55 rue Jean Jaurès - Tunis, et destiné à l'activité d'édition et vente de cadeaux débutant le 01/4/2024 et finissant le 31/3/2025 avec renouvellement.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du Fonds de Commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 12/07/2024.

2024T00682FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de l'avenue Taeib Elmhiri Nabeul (Reçu n°M115152, n° d'enregistrement 23306917), Madame Wassila Lajili n° CIN 00702189 a loué le fonds de commerce sis au 62 rue sidi Slimane Kawnia Nabeul, exploité à usage vente des vêtements en détails à Madame Rim bent Morad ben Chedly Alouedi n° CIN 06442001.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de maître Trabelsi Wafa sise au 96 rue Radhia Haded Tunis pendant 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Le Temps» le 27/06/2024.

2024T00693FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 14 juin 2024, enregistré à la recette des finances de Monastir le 28 juin 2024 quittance n°M050905, N° d'enregistrement : 24305660, Madame Wafa bent Elmezri Almokni (CIN 06783116), a loué à Monsieur Adedesselem Koraychi la totalité du fonds de commerce qui lui appartient sis au local Avenue Habib Bourguiba 5000 Monastir ville, avec ses éléments corporels et incorporels, destiné «Salon de Coiffure» pour une période de 3 ans renouvelables, du 15/6/2024.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 11/7/2024.

2024S00922FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location de fonds de commerce enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis le 02/7/2024 sous n°24303921 quittance n°M056986, la société Galerie des Meubles, SARL, Identifiant unique 10391540 et dont le siège social est à l'angle 38 rue Ghandi et 45 avenue de Paris, Tunis, a loué à la société joliesse négoce, SUARL, Identifiant unique 0514302S et dont le siège social est au Palmarium boutique

n°101 et 102 Tunis Beb Bhar, le Fonds de Commerce exploité au local situé à l'angle 38 rue Ghandi et 45 avenue de Paris, Tunis avec tous ses éléments matériels et moraux pour l'exploiter au commerce de vente de chaussures, dérivés du cuir, accessoires, prêt à porter et parfum, et ce pour une durée de 2 ans à partir du 01/7/2024 jusqu'au 30/6/2026.

Cet extrait a été publié dans les deux journaux "Echourouk" et "le Quotidien" en date du 12/7/2024.

2024X00919FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement

Dans le secteur agricole et pèche

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 29/3/2024 et déclaration n°266 du 12/6/2024 gouvernorat de Siliana il a été constitué un groupement de développement dans le secteur agricole et pèche.

Dénomination : Groupement Evolution Borj El Messaoudi Sud, Elkrib, Siliana

Siège : Borj El Messaoudi Sud, Elkrib, Siliana

Président : Mouhamed el Hadi Alarfaoui

Trésorier : Kamel Altabali

Secrétaire général : Imad Arfaoui.

2024R01883APSF1

Homologation de résolutions

COMMUNIQUE

L'ORDRE DES ARCHITECTES DE TUNISIE

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil de l'Ordre des Architectes de Tunisie tenu le 31 janvier 2024 qui a été enregistré à la recette des finances en date du 5 juillet 2024 sous le numéro 24703313, et conformément à l'article 11 de la loi n°74-46 du 22 mai 1974 portant organisation de la profession d'architecte, le 24ème Conseil de l'Ordre des Architectes annonce qu'il a été dressé le tableau de l'ordre des architectes, pour l'année 2023, qui réunissant les conditions prévues par l'article 1er de la présente loi pour l'exercice de la profession d'architecte au cours de l'année 2023 selon une liste mise à jour jusqu'à la date du 25 décembre 2023.

Et ils ont été répertoriés comme suit :

1- Colonne «A» : 2856

2- Colonne «B» : 5

3- Colonne «C» : 2

Toute personne désirant se procurer une copie du dit tableau est priée de contacter le secrétariat de l'Ordre.

2024401810APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Cabinet de Maître Imed Hachicha
Avocat près la cour de cassation
8 rue El Idrissi Tunis
Tél. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62
hachichaimedavocat@gmail.com
MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C N B 176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

Mohamed el Bousairi EL OCHI (gérant d'une société) titulaire de la cin n°07058527 demeurant au n°7 rue de capital de l'Algérie Résidence el wifek el Mourouj 3 Ben Arous.

Alya Ben Moussa directeur financier dans une société demeurant à la même adresse sus indiquée titulaire de la cin n°07095214.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété objet du TF n°89135 Ariana consistant en un appartement à usage d'habitation portant le n°D14 situé au premier étage du bloc D du complexe (Asswar Soukra) sise à l'avenue Cheikh Mohamed Enneifer Soukra d'une superficie de 113 m² ainsi que les quottes parts 113/9173 du tf n° 89089 Ariana y afférent dans les parties communes et indivises en plus les droits de jouissance privative d'une place de parking portant le n°42 situé au sous sol de l'immeuble tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de l'Ariana.

Mise à prix :

501.768.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana le Lundi le 19/8/2024 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2024T00681VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à la réduction de 40%

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Atef Ben Salem Borni, CIN n°05176407, Demeurant à 7 rue Essawssen Bellevue, et 58 rue Bellevue App N°1 premier étage Ellwardia Tunis 1009 ; en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis MF 114576/S

Immeuble saisi et mis en vente : "Il s'agit d'une propriété objet de titre foncier n°116490 Tunis dénommée « Marguerite 54 située à l'angle du boulevard de Bellevue et de la rue de l'Iscant à Bellevue el Ouardia Tunis. Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 673 m² sur lequel est construite une villa résidentielle entourée d'une clôture, avec un jardin à l'avant et sur les côtés ainsi qu'un espace à l'arrière. La villa comprend un rez-de-chaussée, un étage, et un garage à l'arrière avec 4 portes principales, 2 de ces portes donnent sur la rue Bellevue, dont l'une est prévue pour l'entrée des voitures et est munie d'un portail. Les 2 autres portes donnent sur l'avenue de Bellevue.

Le rez-de-chaussée est divisé en 2 parties, la parties arrière en travaux de construction et de rénovation, où les cloisons intérieures ont été enlevées laissant un espace ouvert avec une salle de bain non équipée sur une superficie bâtie d'environ 26m².

L'Etage supérieur comporte 4 chambres, un petit coin salon et une salle de bain sur une superficie bâtie d'environ 100 m² la propriété est équipée en eau potable et électricité, bien que ces services soient actuellement coupés.

Mise à prix : La mise à prix est de 441.768.080 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 19/8/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Tunis 2 situé à la Route Beja M 4 Cité Boughatfa Sidi Hassine Sijoumi Tunis. La visite est possible tous les jours.

2024T00685VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à la réduction de 40%

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Ramzi Ben Mohamed Jouini, CIN n°08713096

Demeurant au 59 rue Kaboul ennaser 1 Ariana ; en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis

Les parts indivises saisies et mises en vente : "Ce sont des parts immobilières indivises de 624.452 parts / 624.452m² de la totalité de la superficie de l'ensemble du bien immobilier de 53230 parts / 53230m², objet du titre foncier n°138297 nommé Habib 56 situé à Sejoumi Tunis en bordure de la route n°32, précisément derrière la bibliothèque publique de Sejoumi

Il s'agit d'un quartier résidentiel anarchique et non conforme urbanistiquement, la propriété appartient à de nombreux propriétaires en indivision avec des parts dont l'indivision, les parts appartenant à Ramzi Jouini sont des parts indivises de l'ensemble du titre foncier n°138297 Tunis.

Mise à prix : La mise à prix est de 168.002.550 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 19/8/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Tunis 2 situé à la Route Béja Km 4 Cité Boughatfa Sidi Hassine Sijoumi Tunis. La visite est possible tous les jours.

2024T00686VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Dalenda Tej femme au foyer, Leila Tej pharmacienne, Rafla Tej Médecin, Lobna et Neila Tej cadres de banque, Mohamed Tej Agriculteur, Tijeni Tej Agriculteur et Fatma Belkhouja femme au foyer demeurant au 14 avenue de la Liberté Menzah 5 Ariana, élisant tous domicile chez leur avocat.

La partie poursuivie :

Yessine et Noura Ayechi professions inconnues demeurant au 14 rue Tejerouine Ain Zaghouan Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Oussama CHEBBI Avocat associé à la Société d'Avocats CAC, Matricule 1175109M, Adresse : Passage du Lac Houngze prolongement de la rue du Lac Victoria Les Berges du Lac 1053 Tunis, E-mail : avocats.cac@yahoo.com, Téléphone : 71862153 Téléfax : 71862127.

Désignation de l'immeuble mis à la vente : Le titre foncier n°79111 Tunis consistant en un terrain de 1189 m² sis à Bhar Lazrag Sidi Daoud la Marsa Tunis dérivation de la rue Ibn Al Jazzar en face des rues Jamel Abdennasser et Abou Firas Hamdani sur lequel est édifié un dépôt.

Mise à prix : Sept cent soixante-dix mille trois cent soixante-treize dinars six cent quatorze millimes (770.373,614 dinars).

Lieu et date de la vente : La vente aura lieu au Tribunal de première instance de Tunis avenue Bab Bnet Tunis le mardi vingt août deux mille vingt-quatre (20/8/2024) à partir de 9h.

Visite des lieux : Chaque jour, visite libre, pour plus de renseignements, contacter l'avocat poursuivant.

Note : Toute personne de nationalité étrangère désirant participer aux enchères doit obtenir l'autorisation du gouverneur de Tunis à l'exception de ceux qui en sont exonérés.

Le cahier des charges est à la disposition du public au siège du Tribunal de première instance de Tunis et au cabinet de l'avocat poursuivant.

2024R01866VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître NAJLA JAZI

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Ahmed Akkari (débiteur principal), résident à la rue de la République Menzel Bouzelfa, titulaire de CIN n°09754666, Agriculteur, et Mr Taher Akkari, résident à la rue de la République Menzel Bouzelfa, titulaire de la CIN n°01727275 (caution réelle solidaire et Hypothécaire).

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour de cassation ; demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de parts indivises d'une superficie de 14428 .57 mm de l'immeuble dénommé «kilani l» objet du titre foncier n°661704 Nabeul sis à Menzel Bouzelfa, il s'agit d'un terrain agricole presque rectangulaire qui contient plusieurs types de plantations qui ne sont pas bien entretenus, le terrain est délimité du nord par une route agricole, du sud par la parcelle n°13 et de l'ouest par un terrain revenant aux tiers.

Mise à prix : (43. 285,710) d après réduction de 40 % frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu lundi 19/8/2024 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2024R01875VEPA1

Vente aux enchères publiques

Parties poursuivantes :

1/ Mohamed Hachemi Ben Amor.

2/ Les héritiers de feu Mme Saïda Ben Soltane veuve Slah Eddine Khosrof : Khaled Khosrof et Hela Khosrof.

3/ Les héritiers de feu Mohamed Ali Ben Soltane : sa veuve Wahida Bent Abderrahmen Ben Ammar et ses deux enfants, Mohamed Adly Ben Soltane et Emna Ben Soltane.

4/ Mohamed Chokri Ben Soltane

5/ Les Héritiers de feu Said Kaddour : sa veuve Dalenda Bent Hmaida Fourati et ses enfants Hela Kaddour et Samia Kaddour.

6/ Mohamed Kaddour.

7/ Les héritiers de feu Abdelhamid KADDOUR : sa veuve Dorsaf Ben Chedhly Herely, sa fille Senda Kaddour et son fils Mohamed Chedhly KADDOUR

Qui ont Elu Domicile chez Maitre Hassen BEJAR Avocat à la Cour de Cassation, immeuble Sahra Confort Bureau 3A avenue Mohamed V Kheireddine Le Kram.

Parties poursuivies : 1/ Mohamed Abderrafouf KADDOUR, (CIN n°01091915), 2/ Mohamed Ali KADDOUR (CIN n° 09007675).

Demeurant au 31 rue Abdel Wahab Tunisie

Avocat poursuivant : Maître Hassen BEJAR Avocat à la cour de cassation, immeuble Sahra Confort Bureau 3A avenue Mohamed V - Kheireddine Le Kram.

Propriétés mises en vente : 2 titres fonciers n°56271 Tunis qui a été modifié en 116555 Tunis et 56270 Tunis qui a été modifié en 116554 Tunis sis au 31 rue Abdelwaheb et 35 impasse Chawai Tunis, d'une superficie globale de 704 m² au sol et 1052 m² couverts, le 1er titre foncier n°56271 Tunis (116555 Tunis) représente un terrain Bâti d'une superficie de 568 m² comportant une demeure à 2 niveaux détaillée comme suit :

La première partie de l'étage inférieur, sa superficie couverte est égale à 230 m² en bon état de conservation.

La 2ème partie de l'étage inférieur, sa superficie couverte est égale à 330 m² représentant de grands entrepôts à double hauteur situées au 33 rue Abdelwaheb à rénover au niveau des enduits et du sol. Ils peuvent être exploités pou tout commerce.

L'étage supérieur est une demeure à usage d'habitation sa superficie couverte est égale à 350 m² en bon état de conservation. La superficie globale de 910 m² composée de 2 niveaux et se situant au 31 rue Abdelwaheb Tunis.

Le 2ème titre foncier n°56270 Tunis (116554 Tunis) sis au 35 impasse chawai Tunis représente un terrain propice à la construction d'une superficie de 136 m².

Cette propriété est constituée d'une demeure à 2 niveaux d'une superficie détaillée comme suit :

L'étage inférieur sa superficie couverte est égale à 71 m². L'étage supérieur sa superficie couverte est égale à 71 m².

La superficie globale couverte de la demeure est égale à 142 m². L'état général de cette demeure est dégradé et inhabitable.

Mise à prix : 2.006.600,000 Dinars pour l'ensemble des deux titres. La valeur globale du titre foncier n° 56271 Tunis (116555 Tunis) est de 1.828.000,000 Dinars et la valeur globale du titre foncier n°56270 Tunis (116554 Tunis) est de 178.600,000 Dinars.

Date et lieu de la vente : Chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis le vingt août deux mille vingt quatre (20-8-2024) à partir de 9 heures sous le n°8399.

La participation aux enchères ne peut se faire que sur consignation du tiers du montant de la mise à prix conformément à la loi par voie d'Avocat admis à la cour d'appel et l'obtention préalable de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les étrangers.

Visite de la propriété : La visite de propriété objet de la vente peut être faite durant la semaine. Pour de plus amples renseignements, contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de 1ère Instance de Tunis.

2024R01887VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Matricule fiscal : 0543924F

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques la totalité du fonds de commerce suivant le jugement n°15810 du 29-02-2024 au profit de Mr. Joumaa Ghaith Abouhajila tout le F.C avec ses éléments corporels et incorporels appartenant à Mr. Lamine Ben Omar Hbib Cherif sis à Résidence HANNIBAL Berges du Lac 2 Tunis.

La vente aura lieu le jeudi (8/8/2024) à 10H à l'adresse sus indiquée.

Le prix d'ouverture global du F.C est fixé de (189.570,918 D)

Pour tous renseignements s'adresser au bureau de l'Huissier de justice maître JEBIR Naoufel 175, Av. Habib Bourguiba Kram - Tunis.

2024R01892VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude Maître Yosra Maatallah

Créancier saisissant : Amna Ben Mohamed Ennajem ben Abdallah, titulaire de la CIN n°06832718, femme au foyer, demeurant à l'avenue Ettaieb Lemhiri Béni Hassen Monastir.

Débiteur saisi : Fethya Ben Salem Ben Khlifa Emahjoub, titulaire de la CIN n°04183983, travailleur, demeurant à l'avenue Touzer Echiha Béni Hassen Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Yosra Maatallah, Avocate à la cour d'appel, dont le cabinet est sis au 05 avenue Hassen Elborji immeuble chtioui 2ème étage Jemmel, titulaire de la CIN n°06798377 et d'immatricule fiscal n°1600561c.

Objet de la vente : Il s'agit des parts indivises soit deux mille quatre cent quatre vingt quinze virgule quatre-vingt-quinze part revenant au débiteur saisi sur un total de cinq mille deux cent cinquante-quatre parts 5254/2495.65 dans le bien immobilier dénommé «wad el maleh» objet du titre foncier n°76214 Monastir consistant en un terrain planté d'oliviers, composé de la parcelle n°273 du plan du cadastre zone «F» dont la superficie totale est de cinq mille deux cent cinquante-quatre mètres carrés (5254m²) et qui se situe au doyenné tribal de Béni Hassen délégation de Béni Hassen gouvernorat de Monastir.

Mise à prix : est fixée à vingt-quatre mille neuf cent cinquante six dinars et 500 millimes (24.956.500D) suivant l'expertisé de l'expert Mr Youssef Zaoui.

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu aux enchères publiques à la salle des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Monastir le mercredi 21 août 2024 (21/8/2024) à partir de 8 heures 30 minutes.

Visite de l'immeuble : la visite des lieux peut avoir lieu tous les jours aux heures administratives.

2024S00934VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante:Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Abdellatif Elbeji CIN 05851825 demeurant à l'avenue Bourguiba Ghannouch Gabès.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé « wrida » objet du TF n°12693 Gabès sis à imedet ghannouche est gouvernorat de Gabès d'une contenance de 3169 m² consistant en délégation ghannouch un terrain agricole boisé en oliviers productifs et en figuiers.

Le terrain est morcelé en «traied»; il est délimité du coté sud par la parcelle n°676, du coté est par une piste, du coté nord par la parcelle n°678 et du coté ouest par la parcelle n°672 d'une part et par la parcelle n°673 de l'autre.

Mise à prix : (20.228.400) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : mercredi le 21/8/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gabès.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gabès où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00904VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72170, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : Noureddine Rekik, CIN 01079945 demeurant à la route l'afran impasse Brini rue Fathi Zouhaier Sfax.

2- Hela Bent Nourddine Rekik CIN08863438 demeurante à route l'afran impasse Brini, rue Fathi Zouhaier Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route lafrane impasse elbrini rue Fathi Zouhaier Sfax d'une contenance de 773 m², l'immeuble est délimité du coté sud par impasse elbrini (rue fethi zouhaier) d'où son entrée, de l'est Fethi Rekik, du nord «elkolsi» et de l'ouest zweri. L'immeuble abrite une villa d'une superficie de 287.5 m² composée d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage :

Le rez-de-chaussée compte 5 pièces, une véranda, 2 couloirs, une cuisine, une salle de bain et des escaliers menant au premier étages.

Le 1er étage est composé de 2 chambres, d'un hangar de 35.64m² dans son coin ouest sud, un studio de 18.74 m², un magasin de produits agricoles et une passerelle en plastique réservée aux voitures.

Mise à prix : (379.500.000) après la réduction du 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 12/8/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00905VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank (TSB) S.A. RNE 013026E, sise à Tunis 32, rue Hédi Karray.

La partie saisie : Mohsen Kobbi, CIN 01053994 demeurant à la route Menzel Cheker, ceinture route Al ain km4.5 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «mongia» objet du TF n°79510 Sfax consistant en un terrain nu d'une contenance de 1149m² clôturé uniquement de l'ouest sise à la route de Tunis au nord ouest de sakiet ezzit km 2.5 Sfax wed elgrawa avenue Hédi Cheker impasse ennakhla, à la gauche en direction de Sakiet ezzit vers la route de taniour s'éloignant de 300 mètres de l'avenue Hédi Cheker.

L'immeuble saisi est délimité du coté sud par la parcelle n°16, du coté nord par un voisin et par une entrée d'où son ouverture; de l'est un voisin et de l'ouest par la parcelle n°6 et la parcelle n°8.

Certes, l'immeuble est en état d'abandon, il n'est pas loin de lotissement "Alons" du centre commercial «Sfax mole» et des établissements d'enseignement publiques et privés l'immeuble jouit généralement de tous les services de base.

Mise à prix : (138.000.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 12/8/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00906VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Maimoun Bouzid,

Immeuble Banque du Sud, 4ème étage, 3000 Sfax

Saisissant : Nabil Feki, huissier notaire, dont le siège est à Bab Bhar, Immeuble Celio, Sfax.

Partie saisie : Rahma Masmoudi, femme au foyer, résidante à la Route de Mahdia km 9.5, Sakiet Eddaier, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Maimoun Bouzid, Immeuble Banque du Sud, 4ème étage, 3000 Sfax.

Immeuble objet de la saisie : terrain nu, clôturé sur les quatre côtés. La clôture à l'ouest est équipée d'une porte en fer. Le terrain comprend des poteaux en fer et en ciment (arceaux), un puits. La superficie est estimée à environ 835 mètres carrés. Les limites sont : à l'est, une entrée; au sud, Habib Feki ; au nord, Zahir Feki et Abderrahman Abid; à l'ouest, une entrée. Sise à la route Mahdia km 10 Sfax.

Mise à prix : quatre-vingt mille dinars (80.000.000 DT).

Date et lieu de la vente : lundi 26 août 2024 (26/8/2024) à 9 heures du matin, à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax, située au Palais de Justice, Rue Abou El Kacem Chebbi, Sfax.

Visite du bien : tous les jours de la semaine pendant les heures de travail administratif.

Conditions de participation : il faut cautionner le tiers de la mise à prix ou présenter un chèque certifié. Pour plus de renseignements, consulter le cahier des charges au tribunal de Première Instance de Sfax, ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2024X00908VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, RN.E N° 0000110F, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax à sa direction régionale, ayant son domicile élu à l'étude de son avocate maître Ben Abdallah Rim sis à l'immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Partie saisie : Al-Asaad Trigui, titulaire de la CIN 05307167, Gérant de société, demeurant à rue Majida Boulila, à COTES, Sfax 3000, et à la route de Teniour, km 4, rue Al-Nour CHihia, Sfax (l'emplacement du bien saisi)

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1 et étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de la propriété, située à Sfax, sur la route Teniour, Km 4, rue Al-Nour Chihia, d'une superficie totale de 843 m². Elle contient un bâtiment de villa moderne de haut standing composée d'une véranda donnant sur les 2 cotés sud et Est * un séjour * un salon * un hall * un couloir menant à * 3 chambres et * une salle de bain* une salle d'eau et une * cuisine.

Dans le coin nord Est de la propriété est bâtie une petite pièce contenant le moteur du puits.

Dans le coin nord ouest se trouve un entrepôt ouvrant sur l'ouest La propriété est équipée de chauffage central.

Le bien saisi est limité du sud par Trigui Imed, du sud par une entrée privée, du nord par Trigui et de l'ouest par une entrée d'où il est accessible.

La mise à prix : 580.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 19/8/2024 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00911VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilière

Cabinet Maître Samet Slim

Avenue Habib Thameur Imm. L'océan bleu 2ème étage A 22 - Sfax

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble sous indiqué : aura lieu le lundi 19 Août 2024 (19/8/2024) à partir de neuf heures du matin, à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Sfax.

Poursuivant :

Mokhtar Trabelsi ayant élu son domicile au cabinet de son avocat maître Samet Slim sis à rue Habib Thameur Imm. L'océan bleu 2ème étage A 22 Sfax.

Partie saisie :

Madame Narjes Loukil épouse Ksouda - Demeurant à route Menzel Chaker km 3 Sfax.

Désignation de l'immeuble à vendre :

La totalité des parties indivises 60.210937 revenant à la partie saisie Madame Narjes Loukil épouse Ksouda de l'immeuble objet du titre foncier 16299 Sfax nommé «folla 6» divisé en 1101 parts sis à route Gremda km 4 (entre routes gremda et lafrane) et qui représente un terrain de 1101 mètres carrés sur lequel est bâti une villa de superficie couverte de 241.15 mètres carrés.

Mise à prix :

Treize mille dinars (13.000.000d).

Observations :

Pour amples renseignements on peut s'adresser au Greffe du tribunal de première Instance de Sfax où se trouve le cahier des charges déposé ou au Cabinet de maître Samet Slim Avocat Avenue Habib Thameur Imm. L'océan bleu 2ème étage A 22 - Sfax.

2024X00912VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie

D'un fonds de commerce touristique Hôtel ****

Après réduction de 40%

Cabinet Maître Chaffei Mabrouk

Huissier de justice

6, Rue Sakiet Sidi Youssef Djerba Houmet souk

Téléphone et fax : 75.621.970/52.642.045

Numéro d'identification fiscale : 226594 QAP000

E-mail : chaffei.mabrouk@gmail.com

Créancier suiveur : Equity Capital (anciennement groupe tuniso-Koweïtienne de développement) en la personne de son représentant légal, société dont l'identifiant unique est 2802M au Registre National des Institutions et dont le siège social est sis à la zone 5, Taksim El Nakhil, cité essanawber, aux Berges du Lac 2, Tunis.

La demandée : Société Djerba Golf Resort (anciennement sprin Club Djerba Golf Company), en la personne de son représentant légal, est une société anonyme inscrite au Registre National des Etablissements avec son identifiant unique actuel 0345749 E et dont le siège social est sis dans son auberge touristique "Hôtel Djerba Golf Resort" dans la zone touristique Djerba Midoun.

Document exécutif : Jugement émis par le Tribunal de Première Instance de Médenine le 02/10/2023 sous le n° : 22/8601.

Actif commercial mis en vente :

- Nom commercial : "Djerba Golf Resort"

- Objet de l'activité : Hôtel touristique****.

- La superficie totale du terrain sur lequel est construit cet actif commercial est de 12 hectares.

- Etat général du bâtiment de l'auberge : Bon compte tenu de la qualité de sa construction, de sa valeur et de la qualité de son équipement.

- Début de l'exploitation : 19/02/1992, il est à la propriété de la société défenderesse, tout comme l'ensemble de l'actif commercial.

- Main d'œuvre : L'auberge emploie 50 travailleurs permanents et 200 travailleurs temporaires pendant la saison estivale.

- Le processus de l'adjudication comprend toutes les composantes et tous les éléments de cet actif commercial incorporels et corporels :

1- Les éléments incorporels : tels que la réputation, le nom commercial, le droit de location, la clientèle et tous autres éléments.

2- Les éléments corporels ou physiques : tels que tous les éléments constitutifs de ce bien commercial, y compris le matériel, les agencements et le mobilier des biens meubles utilisés dans les étages résidentiels d'une capacité de 600 lits avec 275 chambres (dont 12 suites), l'administration, les restaurants de tous types, les parcs d'attractions, les espaces commerciaux, les piscines, les salles de bains, les bains maure, les espaces récréatifs, les terrains de jeux sportifs et intellectuels, les salles de balnéothérapie, les salons de coiffure et de beauté, les services de chauffage et de climatisation, les cuisines, les grills, les bars, les salles de réunion et de conférence, les espaces commerciaux et d'une villa privée destinée à la résidence du directeur de l'auberge. Ce dernière se caractérise par une entrée spacieuse, luxueuse et magnifique directement sur la route touristique et par un excellent emplacement sur la côte maritime avec une plage de 195 m de long au lieu-dit Sidi Bakkour Beach au cœur de la principale zone touristique de Midoun Djerba, où se localisent les plus importantes auberges touristiques **** et *****.

Il est construit sur les parcelles H26 et V2a selon l'exemple de développement urbain dans la zone touristique, Commune de Zfafra, Djerba Midoun et est construit sur une propriété composée de 9 parcelles adjacentes, dont huit sont titrées, tandis que la neuvième est en cours d'enregistrement. Cet Hôtel ou l'actif commercial à vendre est de bornage :

- Est : Une clôture suivie de la route publique menant au bord de la mer.

- En Avant : la route touristique suivie du terrain de Golf.

- Au Sud : le domaine public maritime.

- A l'Ouest : une clôture suivie de l'Hôtel Mahari.

Ceci dit cette auberge se compose de trois étages, un rez-de-chaussée, un premier étage et un deuxième étage et elle est exploitée tout au cours de l'année par son propriétaire, Djerba Golf Resot, depuis le début de son exploitation du 19/02/1992, et son résultat brut d'exploitation a été déterminé par l'expert désigné pour les cinq dernières années à partir de 2019 à 5.285.325.000 en dépit de l'épidémie «Corona» tout au long des années 2020-2021.

Mise à prix :

5.526.254.400 : est fixée après réduction du prix initial de 40%affecté à l'ensemble des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce. Aucun ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir invoqué sa carte d'identité nationale ou son passeport à l'huissier exécutant et déposer une garantie pas moins de cinq cents mille dinars (500.000.000) par chèque reconnu par son salut comme garantie de la crédibilité de sa participation récupérable par celui qui l'a fourni lorsque le prix final de vente ne lui est pas attribué.

Ce Tibétain s'acquiert de l'ensemble de l'actif commercial avec tous ses éléments corporels et incorporels après avoir payé le plein prix à amarrer avec l'addition de la prime totale des frais de la mèche y compris les frais d'enregistrement à la finance par chèque reconnu par son salut.

Date et lieu de vente : Rendez-vous de vente pour le Mercredi 31/7/2024 et à 10h du matin au siège de l'actif commercial situé dans le club Hôtel Djerba Golf Resort (ex Sprin Club Djerba Golf) au sein de la zone touristique à Midoun Djerba. Tous ceux qui souhaitent acheter peuvent contacter l'huissier de justice en charge de la vente et demander à pouvoir visiter l'actif commercial à vendre sur le lieu et voir et réviser le cahier des charges au cours de tous les jours ouvrables de travail.

Noter bien : Cet actif commercial est actuellement exploité par sa propriétaire, la société défenderesse.

Cette annonce a été publiée à la fois dans les quotidiens «Echourouk» et «Le Quotidien» et «Assabah» publiés le 9/7/2024 et affichée :

- à l'entrée principale du Lodge où le bien commercial autorisé à la vente est exploité.

- à la porte principale du Tribunal de 1ère instance de Médenine dans le ressort duquel se trouve le fonds,

- à la municipalité de Djerba Midoun

- Et à la porte de l'étude de l'Officier commis chargé de la vente.

2024X00917VEPA1

Vente aux enchères publiques après abaissement du prix

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Gabès et ce le mercredi vingt et un Août deux mille vingt quatre (21/8/2024) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Arabe Tunisien Bank (ATB) au nom de son représentant légal, titulaire de matricule unique 0014161Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis 133, Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Le débiteur saisi : 1/ Faiçal Gaied (en sa qualité de débiteur hypothécaire) sa carte d'identité nationale n° 03377521.

2/ Monsieur Najjar Gaied (en sa qualité de débiteur d'hypothécaire) sa carte d'identité nationale n° 003383064.

3/ Radhia Bent Abdessalem Ben Ali Naceur épouse Najjar Gaied (en sa qualité de détentrice d'un immeuble hypothéqué) sa carte d'identité nationale n°05841008.

4/ Faten Bent Mustapha Ben Mohamed Chetaoui épouse Faiçal Gaied (en sa qualité de détentrice d'un immeuble hypothéqué) sa carte d'identité nationale n°07253180, tous domiciliés au 17, Rue Mohamed Cinq Wedhref Gabès.

Immeuble à vendre : L'ensemble des parts communes et hypothéquées en faveur du créancier saisissant dont le nombre s'élève 224/49,3223 parts de l'ensemble des parts appartenant aux débiteurs originaires Faiçal et Najjar Gaied, et ce à raison de 24,66115 parts de l'ensemble des parts possédées par chacun d'eux dans l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°16827 Gabès dénommé "Mouloud" et qu'ils ont cédé aux dames Radhia Naceur et Faten Chetaoui suivant deux contrats de donation et qui sont devenues détentrices de l'ensemble des parts hypothéquées à raison de 2466115 parts de la totalité des parts revenant à chacun d'eux et qu'ils n'ont pas purgé l'hypothèque qui les grève malgré le commandement qui leur a été signifié conformément à l'article 283 du c.d.r

L'immeuble est sis à la cité Ennacim au Sud de l'Avenue Mohamed Khames à l'intersection de la Rue de l'Emir Abdelakder et de la Rue Abou Zomaa Beloui Wedhref Gouvernorat de Gabès.

Sa superficie est de 1169 m² limitée à l'Est par une construction appartenant à autrui et un terrain nu appartenant à Ali Gaied, à l'Ouest par la Rue Abou Zomaa Baloui suivie des constructions à autrui et un terrain nu au Sud par la Rue d'Emir Abdelkader. Cette propriété se compose : 1/ d'une construction au rez-de-chaussée ayant une superficie couverte de 388 m² qui est actuellement sous la jouissance des détenteurs des parts hypothéquées, elle est de construction nouvelle et qui comporte deux logements et un local loué comme cabinet médical deux garages qui ouvrent sur la Rue Abou Zomaa Beloui.

Une villa qui se compose d'un rez-de-chaussée et un étage supérieur ayant une superficie couverte de 150 m² environ pour chaque étage et un studio qui ouvre sur la Rue Abou Zomaa Beloui édifiée sur une

superficie de 495 m² appartenant à Khalifa Ben Mohamed Ben Ali Berrich.

3/ Un terrain nu ayant une superficie de 305 m² clôturé par un mur d'une hauteur de 80 centimètres et détenu par les deux donataires Radhia Naceur et Faten Chetaoui.

Références de dépôt d'inscription des droits des saisis sur ce titre en ce qui concerne la dame Faten Chetaoui 1/ Date 01/12/2016 Dépôt Gabès Volume 01 nombre 4743 2/ Date 01/12/2016 Dépôt Gabès Volume 01 nombre 4744.

Et en ce qui concerne Radhia Naceur 1/ Date 01/12/2016 Dépôt Gabès Volume 01 nombre 4745. 2/ date 01/12/2016 Dépôt Gabès Volume 01 nombre 4746.

Mise à prix après déduction de 40 % : La mise à prix de l'immeuble appartenant aux saisis indiqués ci-dessus après déduction 40% à quatre vingt six mille neuf cent quatre vingt cinq dinars 858 millimes (86.985,858 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Gabès où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2024X00918VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Amous Abdelhamid

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente immobilière aux enchères publiques à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax 2 sis zone 2 rue 4 Ahmed Aloulou prés CNSS Sfax le Mercredi 14/8/2024 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce n°B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70,70 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies :

- Monsieur Mansour Ben Mohamed Ben Saïd ouvrier demeurant à la route de Gabès km 8 impasse Miled Sfax CIN n°08420662.

- Monsieur Mohamed Ben Belgacem Ben Saïd gérant d'une société demeurant à la route de Gabès km 8 impasse Miled Sfax CIN n° 01039877.

Avocat poursuivant :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'une parcelle de terrain agricole sise à la route de Gabès zone Sidi Abid délégation Sfax Sud gouvernorat de Sfax d'une superficie de 2269 m² objet du TF n°121962 Sfax dénommé «Mohamed 2» désigné par le n°6 comportant deux carcasses de construction du Nord au Sud de l'Est 42,05m de l'Ouest 37,99m du Nord au Sud au Nord 48,12m au Sud 48,49m d'une superficie de 1907 m².

Délimitée au Nord voisin à l'Est une rue au Sud le reste de la propriété au Sud voisin.

Avec une partie de la parcelle ... un passage en commun avec le titre précité et les TF n°99398 Sfax et 121959 Sfax et 121960 Sfax précisés dans les conditions et observations à la fin du certificat de propriété du TF objet de la présente aux enchères.

Du Nord au Sud de l'Est 5,05m du côté Ouest 4,90m du Nord au Sud du côté Nord 73,17m d'une superficie de 362 m².

Délimitée au Nord la parcelle précitée et un voisin à l'Est une rue au Nord TF n°121959 Sfax et le TF n° 121960.

Mise à prix :

- Deux cent vingt huit mille huit cent quarante Dinars outre les frais.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail. Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat. Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 76.280,000 D.

2024X00920VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK), S.A., sise au 10 bis Avenue Mohamed V Tunis, R.N.E. n°0012357 S. Elisant domicile au siège de la Société B.T.K. Finances, 11 Rue Hédi Nouira Tunis.

En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Partie poursuivie : Mohamed Hamza Khadhraoui, C.I.N. n°04725170. Demeurant à la rue Mohamed Manachou n°38 Montfleury - Tunis.

En sa qualité de créancier hypothécaire saisie.

Avocat poursuivant : Maître Atallah Mhamed, Avocat à la Cour de Cassation. 97 Avenue de la Liberté 1002 Tunis. (M.F : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

Il s'agit d'une villa de haut standing à usage d'habitation bâtie sur une parcelle de terrain de 665 m² objet du titre foncier n°56564 Ben Arous situé à cité Erriadh ouvrant sur 2 routes publiques viabilisées dont la 1ère est principale reliant Sidi Saad à la région de CHALA, Mornag, gouvernorat de Ben Arous. La 2ème est une route secondaire (rue Tahar Haddad).

La villa est composée d'un rez-de-chaussée et d'un 1er d'une superficie couverte pour les 2 étages de 415 m², étage dont une superficie de 195 m² au rez-de-chaussée et 220 m² au 1er étage. La villa est entourée des quatre cotés d'une clôture avec un garage couvert pour voiture du coté est d'une superficie de 35 m².

Le rez-de-chaussée est composé de : *un salon - salle à manger et un séjour à l'entrée et ouverte sur le reste du rez-de-chaussée dune superficie de 141,5 m², *une cuisine d'une superficie de 25,5 m² (5,2 m x 4,9 m) *Une laverie et des toilettes dune superficie de 12 m². *des escaliers menant au 2ème étage

d'une superficie de 20 m² *un garage ouvrant à l'est sur la route principale reliant Sidi Saad et la région de Chala d'une superficie de 35 m².

Le 1er étage comporte : *une petite chambre à coucher (des enfants) d'une superficie de 13 m² (3,2 m x 4 m). *Séjour 1 d'une superficie de 20 m² (6,4 m x 3 m). *un salon d'une superficie de 14 m² (4,1 m x 3,3 m). *chambre à coucher n°1 d'une superficie de 22 m² (4,1 m x 5,2 m). *un bureau d'une superficie de 11 m² (3,5 m x 3 m). *une grande chambre à coucher d'une superficie de 22 m². * salle de bain d'une superficie de 15 m². *un hall avec une voûte décorée qui se trouve au dessus des escaliers d'une superficie de 88 m². *Des escaliers d'une superficie de 12 m². *plusieurs balcons donnant sur le jardin qui entoure la villa des 4 cotés.

Les limites de la villa : * du coté Sud une maison propriété d'autrui. Nord : rue Tahar Haddad où se trouve une entrée secondaire de l'immeuble. Est : la route principale reliant Sidi Saad à la région de CHALA où se trouve l'entrée principale de l'immeuble. Ouest : une maison propriété d'autrui. L'expert a constaté sur l'immeuble est une grande villa dont les équipements sont d'une grande qualité. *les murs des salles de bain et des toilettes sont en faïence de grande qualité. *Le sol est en marbre décoré de grande qualité dans la plupart des espaces intérieures. *le plafond et les murs en plâtre décoré avec des spots. *Des escaliers à l'intérieur menant au 1er étage en marbre blanc avec un garde corps en inox. *les portes et les dressings en bois rouge de grande qualité. * Des fenêtres en plastique avec du fer forgé. * des fenêtres en aluminium. *les équipements de la cuisine située au rez-de-chaussée. Sont d'une grande qualité.

* les équipements de la salle de bain sont d'une grande qualité. * la structure est en poutres et colonnes en béton armée avec une dalle faite par des briques hourdie. *les murs intérieurs sont en brique rouge.

Situation de l'immeuble : se trouve sur un lotissement légal à Chela, Zaouiet Mornag et au bord de la route secondaire goudronnée menant de Sidi Saad à Chela, c'est une zone ouverte sur des espaces agricoles dont elle est considérée comme étant une zone d'habitation moderne, lotis et situées dans des zone d'habitations municipales. Elle relève de la municipalité de Mornag et des administrations du gouvernorat de Ben Arous.

Les équipements de l'immeuble : est situé sur un lotissement règlementaire équipé par toutes les infrastructures vitales comme : *une route goudronnée en bon état. *un réseau électrique et d'éclairage public. * un réseau de gaz naturel et chauffage central. *un réseau d'eau potable et d'eaux usées et un réseau d'évacuation d'eau pluviale.

Destination de l'immeuble : c'est une villa à usage d'habitation de haut standing composée d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage à usage d'habitation conformément au cahier des charges du lotissement y afférent.

Mise à prix : Un million quatre vingt six mille sept cent quatorze Dinars et 713 Millimes (1.086.714,713) hors frais.

Date et lieu de la vente : Le mercredi 21 Août 2024 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Ben Arous.

Visite des lieux : La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024401811VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Bank (ex Banque de l'habitat) SA inscrite au RNE à Tunis sous le n°0024588W représentée par son directeur général demeurant à son siège sis au 18 Av Med 5 Tunis ou au point de vente concerné à Bouficha Av de l'environnement Bouficha 4010 en qualité de créancier nanti.

L'Avocat poursuivant : Maître Aissaoui Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Med Salah Belhadj Résidence Le Printemps Ariana 2080

Partie saisie : Yacine ben Tahar ben Maaoui Slimen titulaire de la CIN n°08661465 du 21/10/2015 gérant de société demeurant à Menara Hammamet en qualité de débiteur hypothéquant

Propriété saisie : - 230 parts indivises appartenant à la partie saisie dans la propriété dénommée «Amna 2» sise à la Cheikhat de Hammamet, Gouvernorat de Nabeul, objet du TF n°634.037, Nabeul, qui s'étend sur 676 mètres carrés et divisé en 676 parts situées à Hammamet, sa délégation, Gouvernorat de Nabeul, plus précisément près de Batam, qui est représentée par : Un immeuble composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage, d'une toiture et d'une piscine. Le rez-de-chaussée est constitué d'un appartement contenant 2 salons, une cuisine, wc, jardin, un escalier et une piscine. Le premier étage se compose d'un appartement contenant 3 chambres, une salle de bains et un wc. Un couloir et une clôture entourant l'ensemble de la parcelle.

Et également l'ensemble des parts indivises estimées à 100 parts appartenant à la partie saisie dans la propriété dénommée «Aouisha 54» sise au cheikh de Bir Bouraqba, délégation de Hammamet, Gouvernorat de Nabeul, faisant l'objet du TF n°586730 Nabeul, qui couvre une superficie de 10 540 mètres carrés et divisée en 10 540 parts située au cheikh de Bir Bouraqba, délégation Hammamet Gouvernorat de Nabeul, qui est représentée dans un immeuble composé d'un rez-de-chaussée composé d'un appartement contenant un salon, deux chambres, une cuisine, un wc, une salle de bain, une véranda, une cour et un escalier.

Mise à prix : la mise à prix est fixée :

- Pour le 1er immeuble objet du TF n°634.037 Nabeul à (325.754,250 DT), Frais et Honoraires d'avocat en sus.

- Pour le 2ème immeuble objet du TF n°586730 Nabeul à (185.000,000 DT), Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le 12/8/2024 à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Grombalia.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2024401823VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Farouk Beyaoui

Avocat près de la cour de cassation

M.F : 0434150 Z

50, Avenue de Paris, Tunis

Tél : 71342074/98323589

Poursuivant : Sadok Ben Marzouk et Fethi Ben Marzouk, domicile élu au 50 Avenue de Paris, Tunis.

Partie saisie : Mohamed Ben Abdallah Mzoughi, résidence Elwalid appartement M1 mezzanine, 2037 Ennasser, Ariana et chez son avocat Me Walid Makeni, 1 rue Abou Kassem Chebbi, Denden, Mannouba.

Avocat poursuivant : Maître Farouk Beyaoui, Avocat à la cour de cassation, 50 Avenue de Paris, Tunis.

Immeuble objet de la vente : L'immeuble est situé à résidence Elwalid, Avenue Hedi Nouira Ennasser 2, Ariana, dans un quartier d'habitation, de commerce et de service. Limité à l'Est par une propriété d'autrui, une rue au sud, à l'ouest Rue Elkadhimia et au nord Rue Hédi Nouira.

Il consiste en la moitié des parts indivises d'un appartement situé à mezzanine d'un Bloc à 8 étages.

La superficie de l'appartement dont le débiteur ne possède que la moitié est 100 m² objet du titre foncier 37381 Ariana dénommé «Elwalid 12» avec la moitié de 285.5/10000 parts qui représentent les parts communes indivises relatives à cet appartement dans l'immeuble objet du titre foncier 20379 Ariana. Il contient un salon avec balcon, trois chambres à coucher, cuisine, séchoir, salle de bain, douche et toilette.

Il est équipé de toutes les commodités, à savoir l'eau courante, l'électricité, le Gaz naturel et raccordé au réseau d'assainissement.

L'état du bâtiment est de type ordinaire, les colonnes et les poutres en béton. Le plafond est en céramique avec dalle en ciment armé. Les murs extérieurs en brique double. Les murs intérieurs en brique ordinaire. Le sol est constitué de marbre blanc au salon et au couloir et d'un carrelage coloré pour le reste. Les murs de la cuisine et des sanitaires en céramique colorés. Les portes constituées de bois ordinaires et les fenêtres en aluminium avec rideaux en PVC. L'électricité et le sanitaire en type économique avec chauffage centrale.

Mise à prix : Cent cinquante cinq mille dinars (155.000,000 D) hors frais.

Date et lieu de vente : Le lundi 19 juillet 2024 à partir de 9 heures à la salle des criées immobilières du tribunal de 1ère instance de l'Ariana.

Visite des lieux : la visite peut se faire tous les jours.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers, de la mise à prix. Et les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2024401825VEPA1

Vente aux enchères après rabais de 40%

Le poursuivant : Mr. Ahmed Gharbi, CIN n°00111245 sa profession est le travail, demeurant au 38 rue de la démocratie, Menzah 5, Ariana.

Avocat poursuivant : Me. Jalel Akrem, sis au 05 rue Taher Ben Ammar, Manar 2, Tunis.

Les défendeurs saisis : Mr. Ali Gharbi, sa profession est le travail, domicilié au n°02 rue Salaheddine Bouchoucha, Médina Jadida, Tunis et Mr. Abdelhafidh Gharbi, sa profession est le travail, domicilié au 47 rue Khadija Bent Khuwaylid Menzah IX B Tunis.

Date et le lieu des enchères : Le mardi, correspondant au vingt Août de l'an deux mille vingt-quatre (20/8/2024) à 9 h du matin et suivants devant la chambre des criées du Tribunal de 1ère Instance de Bizerte; à son siège situé à la rue Tarek ben Zyad, Bizerte.

La désignation du bien immobilier : Le bien objet de la vente est représenté par le titre n°65607 de la commune de Bizerte, dénommé «Rabah 1», d'une superficie de 980 mètres carrés et divisé en 980 parties. Il est situé en bordure de l'avenue Tarek ben Zyad, sis à la ville de TINJA, gouvernorat de Bizerte. C'est une propriété en forme de rectangle, d'environ 21 mètres de largeur et environ 50 mètres de longueur, et est délimitée par : - Nord : bien au titre foncier n°40243, Bizerte - Est : rue Tarek ben Zyad - Ouest : bien au titre foncier n°31334 d'une et la parcelle n°859 du titre 11101 pour le reste. - Sud : Bien au titre n°25095 d'une part et le titre n°25134 d'autre part. La propriété se compose de deux bâtiments aux toits de tuiles, en très mauvais état, inhabitables tant que des nombreuses rénovations nécessaires, ne sont pas accomplies. Les 2 bâtiments sont séparés par une cour gazonnée où se trouvent des toilettes. Le 1er bâtiment se compose de 4 pièces, d'un hall et d'un couloir, le tout en mauvais état ; il existe des fissures dans les murs de levage et quelques fissures dans les plafonds. Le 2ème bâtiment se compose de 02 pièces, d'une cuisine et d'un couloir, et tout est en mauvais état : il y a des fissures dans les murs de levage et quelques fissures dans les plafonds.

Prix d'ouverture : conformément à l'expertise réalisé par l'expert Aroua Sami le 11/01/2023 et autorisé en vertu de l'ordonnance sur requête n°23176011 délivrée le 01/9/2023 par Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance de Bizerte de : cent soixante-trois mille et huit cents et quatre vingt dix neuf dinars et neuf cent quatre vingt dix neuf millimes (163 899,999 dt). Auquel se rajoutent des dépenses évaluées à 3467,577 dt lors de 2ème enchères auxquels se rajoutent celles qui seraient déclarés lors de 2ème enchères.

Conditions de visite de l'immeuble : En se rendant sur les lieux tous les jours et pour d'amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Bizerte.

Enchère : L'enchère ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'un avocat et de celui qui a assuré le tiers du prix d'ouverture dans la caisse des dépôts et consignations ou présenté un chèque certifié avec solde disponible ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur.

2024401826VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Rhouma Mohamed

Avocat

Avenue Bechir B Fadhel Menzel Temime Nabeul

Partie poursuivante :

M. Zohra, Mohamed, Adel, Hayet fils Daoued B Mansour demeurant à Kélibia.

Partie saisie :

M. Saleh b Daoued B Mansour, CIN n°0626509, demeurant à la rue Kairouan Kélibia.

Avocat poursuivant :

Maître Rhouma Mohamed avenue Bechir B Fadhel Menzel Temime Nabeul; MF : 1515021 Y.

Propriété saisie : la totalité de la propriété non enregistrée de superficie de 222 mk, sise à la rue Kairouan Kélibia et qui consiste en une maison d'habitat.

Mise à prix : cent cinquante et un mille quatre cent trente-sept dinars, 574 millimes (151.437,574 D).

Date et lieu de vente : Lundi 12 août 2024 (12/8/2024) à 9h du matin à la salle des criées au Tribunal de première instance de Nabeul.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et les étrangers doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2024401828VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un mandataire judiciaire

Et convocation d'une assemblée générale

Pour la nomination de représentants de l'état

Au conseil d'administration de la société

Société «INDUSTRIES ALIMENTAIRES DE TUNISIE» S.A

Route de Khelidia Naassen Gouvernorat de Ben Arous

Identifiant unique : 0610325P

En vertu d'un jugement du Tribunal de Première Instance de Ben Arous en date du 7 Mai 2024, en 1ère instance et en référé, il a été décidé la nomination de Monsieur Nizar ALOUINI (son cabinet au 18 rue Ibn Koutaiba 2037 El Menzah 7 Tunis, tél : 71.232.112, fax : 71.750.827), mandataire judiciaire afin de convoquer une Assemblée Générale de la Société Industries Alimentaires de Tunisie (I.A.T) S.A et ce le vendredi 9 Août 2024 à 10 heures au siège de la société et délibérer sur la nomination de représentants de l'Etat au Conseil d'Administration de la société dont l'objet est :

- Acceptation de l'Assemblée Générale de la Société la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration de la Société représentants l'Etat Tunisien, après la confiscation des actions en propriétés de Mohamed Marouane Mabrouk.

2024T00680VEPA2

Avis de Distribution

Le greffier de distribution de deniers auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 ; informe les Tiers que la somme de six cent mille dinars (600.000.000 dinars), consignés à la caisse des dépôts et consignations auprès de la trésorerie générale de Tunisie en date de 4/7/2023 selon quittance n°M045883 à la diligence de Maître Hidri Faten, agissant pour le compte de la Banque Internationale Arabe De Tunisie (BIAT) contre Monia Barhoumi a fait l'objet d'une affaire de distribution sous le n°2097

En conséquence tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers devra présenter ses titres de créances au tribunal sus indiqué dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis, sous peine de forclusion.

A cet effet et conformément à l'article 468 du code de procédure civile et commerciale «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entent participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2024T00687VEPA2

Avis

Par Jugement n°5249 du 18/6/2024 rendu par le tribunal de 1ère instance de Grombalia Mme Mariem bent Abdesalem Ben Mohamed ben Gorbal est nommée Tutrice de ses enfants Adem et Youssef et Mohamed les enfants de Mouen Ben Mohamed Ben Kilani Ben Rjab pour gérer leurs affaires et toutes leurs opérations financières et administratives.

2024R01869VEPA2

Mandat judiciaire

Par jugement rendu par le TPI Gafsa affaire n°21711 en date du 18/4/2024, il a été décidé la nomination de Mme Jaidi Takwa en tant que mandatrice de justice au lieu de Mr Adel Fouli le Juge chargé du mandataire et de la liquidation, comme un observateur de son travail.

2024R01877VEPA2

Clôture des travx dossier sous mandat de justice

STE PARADIS DES ENFANTS

MF : 1416219J

Le juge commissaire du tribunal première instance de l'Ariana Mme Malek Hammas a décidé le 3 mai 2024 concernant le dossier n°61980 suite au refus des diverses parties de s'engager dans l'augmentation du capital de la société ou d'arriver à un accord; le juge a décidé de clôturer le dossier 61980 et affecter la tâche des publications juridique nécessaire au mandataire de justice Mr Safouen Gaddour.

Pour plus d'information veuillez contacter le mandataire sur le n°20303839, adresse du bureau n°4 au premier étage résidence Cherayet 02 avenue du Sahel Ben Arous.

2024R01881VEPA2

Clôture dossier 59212, tribunal de première instance de l'Ariana

Suite au rapport du mandataire de justice Mr Safouen Gaddour du 22 décembre 2022 demandant la clôture du dossier 59212 suite à la demande de Mr Houssine Ben Mansour ce dernier arrivant à un compromis avec les autres propriétaires du Terrain le juge commissaire a décidé de clôturer le dossier le 15 janvier 2024.

Pour plus d'information contactez le mandataire de justice Mr Safouen Gaddour au 20303839 son adresse bureau 4 au 1er étage résidence Cherayet 02 avenue du Sahel Ben Arous.

2024R01882VEPA2

Clôture des affaires de l'administrateur Judiciaire

L'administrateur Judiciaire, Mr Mohamed BRAHAM, annonce qu'en vertu de la décision de Mr Le Juge mandataire et de la Liquidation de Tribunal de 1ère Instance de Sousse datée le 11/7/2024, il a été clôturé les affaires de l'administration Judiciaire de la société Hergla Vague, enregistrée au registre national des entreprises identifiant unique 1626962 D.

2024S00928VEPA2

Appel d'offres n°07

Vente d'un lot de terrain avec toutes ses composantes

Appartenant à la Société Tunisienne des Peintures

PUREX

SARL

Capital : 60.000,000 DT

ID : 0023282 A

N° d'affiliation à la CNSS : 13449553

Siège social : Zaouit Sousse Avenue 7 Novembre Sousse

Et la vente d'un lot de terrain appartenant au gérant failli de ladite société

Sis à Sahline Monastir

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sousse sous le n°141 en date du 8/7/2024, il a été décidé la prolongation des procédures de vente du terrain consistant au lot n°14 bis extrait du titre foncier n°17000 avec toutes ses composantes à son état appartenant à ladite société sise à la zone industrielle à Sidi Abdelhamid Sousse avec une mise à prix fixée à 1.032.624.000 ainsi que la vente du terrain appartenant au gérant failli objet du titre foncier n°45213 avec une mise à prix fixée à : 72.000,000. Pour plus d'informations, contacter le syndic de faillite de ladite société Mr Belgacem Ben Khaled son Bureau à l'immeuble EL AHMADIA 04 Rue Georges Gorse 4000 Sousse (73217330- 98401023).

Les offres doivent être adressées au syndic de faillite Mr Belgacem Ben Khaled à son adresse précitée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir

Appel d'offres relatif à l'acquisition de deux terrains dans le cadre de la faillite de la société PUREX Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 16 Août 2024.

2024S00929VEPA2

Appel d'offres n°10

Cession sans détermination de la mise à prix de la société

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS DE FACON GLOBALE A AUTRUI

SA

Capital : 32885960,000

RNE : 0004507R

N° d'affiliation à la CNSS : 27949/13

S S : Rue Ibn Khaldoun 4018 Sousse

Conformément à la décision rendue par le Tribunal de première instance de Sousse en date du 01/7/2024 dans le cadre de l'affaire n°232/32, le contrôleur d'exécution Mr Belgacem Ben Khaled Immeuble El Ahmadia 1er étage n°2 Rue Georges La Corniche Sousse (Tél et Fax : 73217330 portable 98401023) informe les intéressés de la prolongation des délais de réception des offres d'achat de la société LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS inscrit au RNE sous n°M0004507 R au 30 Août 2024 sans détermination de la mise à prix.

La visite de l'établissement n'est possible qu'après avoir fixé un rendez-vous avec le contrôleur d'exécution et le retrait du cahier des charges contre le paiement de 200.000.

Les offres doivent être adressées au contrôleur d'exécution Mr Belgacem Ben Khaled à l'adresse sus-indiquée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir

Appel d'offres relatif à l'achat DES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 30 Août 2024.

2024S00930VEPA2

Appel d'offres n°4

Sans détermination de la mise à prix pour la cession

De la société ELBENE INDUSTRIE

De façon globale à autrui

SA. Capital : 40.000.000 DT

IU : 0010478 S

N° d'affiliation à la CNSS : 50137/85

SS : Sidi Bouali 4040 Sousse Tunisie

En vertu d'une décision du Tribunal de première instance de Sousse 01 en date du 01/7/2024 dans l'affaire n°37/117, il a été décidé la prolongation des délais de réception des offres relatives à la cession de la société ELBENE INDUSTRIE d'une façon globale à autrui sans détermination de prix et l'assignation à l'administrateur judiciaire Belgacem Ben Khaled d'effectuer les annonces légales requises.

Les offres doivent être adressées au contrôleur d'exécution Maître Belgacem Ben Khaled à son adresse : Immeuble El Ahmadia 4 Rue Georges Gorse La Corniche Sousse (Tél et Portable 73217330 - 98401023) à travers la poste par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir

Appel d'offre relatif à l'achat de "la société ELBENE INDUSTRIE Ex TUNISIE LAIT"

Le denier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 30 août 2024.

2024S00931VEPA2

Clôture de la liquidation de la Société

LES BARCIDES

En vertu de la décision de clôture des travaux de liquidation émanant du tribunal de 1ère instance Sousse 2 en date du 28/6/2024, il a été décidé la clôture des travaux de la liquidation de la société «LES BARCIDES» Identifiant Unique : 0411447Q.

2024S00936VEPA2

Avis au public

Société «cordetes»

Sise au km 21 borj el amri

Capital social : 310 m dt

MF : 0614897Q

En vertu de jugement de son excellence la chambre du conseil au tribunal de première instance de Manouba numéro 128 en date du 6/3/2024, il a été décidé ce qui suit :

Le changement du mandataire de la justice Lotfi Njimim par Aifa Badreddine pour continuer la procédure relative au dit dossier.

Ceci dit les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entres les mains du syndic de faillite conformément à l'article 531 du code de commerce, dans un délai de quinze jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300 immeuble oxer 2 étage 3 bur 3.5 Montplaisir - Tunis.

2024401813VEPA2

Décision de nomination des mandataires judiciaires

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 9 juillet 2024, il a été nommé Mme Rania El Boukadi et M. Mohamed Badis Ben Nassar, dont le bureau est situé au 11 rue Belhassen Jerad, Ariana, téléphone : 98761287 - 98761282, en tant que mandataires judiciaires de la société Maghreb Finance, identifiant unique 1030710 Z, dont le siège est situé à l'immeuble Yasmin, rue du Lac Anassi, Berges du Lac, Tunis.

2024401819VEPA2

Décision de nomination des mandataires judiciaires

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 9 juillet 2024, nommant Mme Rania El Boukadi et M. Mohamed Badis Ben Nassar, dont le bureau est situé au 11 rue Belhassen Jerad, Ariana, téléphone : 98761287 - 98761282, en tant que mandataires judiciaires de la société holding Maghreb Finance, identifiant unique 1066765 H, dont le siège est situé à l'immeuble Yasmin, rue du Lac Anassi, Berges du Lac, Tunis.

2024401820VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation et ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 5 700 000 DT

Siège social : Z.I. Kondar 4020 Sousse

RNE : 938755Z/A/M000

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°54 daté du 12 Juillet 2024, les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire n°19 le jeudi 15 Août 2024 à 10 heures dans le siège social de la SODICAB SICAR sis à l'immeuble la JARRE, 3ème étage à Nabeul, avec pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023 ;

- Approbation des états financiers afférents à l'exercice 2023 ;

- Affectation du résultat au titre de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023 ;

- Approbation des opérations de l'article 200 et suivants du Code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023 ;

- Fixation des jetons de présence

- Prise d'acte de la démission des administrateurs

- Nomination de nouveaux administrateurs

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2024R01879SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle année 2023

Société TUNICAPS SA

Société anonyme

Au capital social : 5 075.000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 28 Z.I El Amra 3036 Sfax

Identifiant Unique : N°1675638R

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société TUNICAPS, société anonyme au capital de 5075000 Dinars, titulaire de l'identifiant unique n°1675638R ayant son siège social à la Route de Mahdia km 28 El Amra Sfax sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2023 qui se tiendra le mardi 20 août 2024 à 10 Heures du matin au siège social de la société sis à la route de Mahdia Km 28 Sfax, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner les délais de convocation de l'assemblée générale relative à l'exercice 2023.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

3. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes et approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées.

5. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le directeur général.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général.

7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023.

8. Pouvoirs pour formalités.

Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2024X00910SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE JERBA DE PROMOTION TOURISTIQUE S.A

Siège social : au 13 Rue Othman Ibn Affan Cité Jardins 1082 Tunis Mahrajène

Au capital social : 3 143 400, 000

Identifiant Unique : 0312345 H

CNSS : 205916-82

Messieurs les actionnaires de la société Jerba de promotion touristique sont convoqués pour la réunion de leur Assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la Sté le samedi 10 Août 2024 à 18h afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports de gestion du Conseil d'Administration relatifs aux exercices des années 2021, 2022, et 2023.

2- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux exercices des années 2021, 2022 et 2023.

3- Lecture et approbation s'il y'a lieu des rapports de gestion et des bilans clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et au 31 décembre 2023 et sur le retard constaté.

4- Affectation des résultats clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion les exercices des années 2021, 2022 et 2023.

6- Election des administrateurs de la Sté.

7- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices des années : 2024, 2025 et 2026.

8- Lecture du rapport de l'expert sur l'Evaluation du terrain de l'hôtel.

9- Approbation de l'évaluation du terrain de l'hôtel s'il y'a lieu et son insertion sur les livres comptables.

10- Diverses questions.

2024401806SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

FANCY BEAUTY BREEZE DISTRIBUTION

Société anonyme

Capital social : 350.000 DT

Siège social : 17, Rue Ahmed Alboukhari - 1082 Tunis

I.U. : 1687614X

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 3 juillet 2024, à l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le 8 août 2024 à 10H au 17, Rue Ahmed Alboukhari - 1082 Tunis avec comme points à l'ordre du jour :

1. Transfert du siège social;

2. Application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Augmentation du capital social par conversion du compte courant associé de la société ASTON TECHNOLOGIES;

4. Pouvoirs pour formalités.

2024401808SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

ASTON TECHNOLOGIES

Société anonyme

Capital social : 1.663.500 DT

Siège social : 17, Rue Ahmed Alboukhari - 1082 Tunis

I.U. : 1565907G

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 3 Juillet 2024, à l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le 8 août 2024 à 10H au 17, Rue Ahmed Alboukhari - 1082 Tunis avec comme points à l'ordre du jour :

1. Transfert du siège social;

2. Application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Réduction du capital social;

4. Pouvoirs pour formalités.

2024401809SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 14 août 2024

SOCIETE GAMMARTH LEISURE COMPANY

Société anonyme

Au capital de 34.000.000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis

Identifiant unique : 1387070/R

Numéro d'Affiliation CNSS : 661293-44

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 10 Juillet 2024, Messieurs les actionnaires de la SOCIETE GAMMARTH LEISURE COMPANY sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le mercredi 14 août 2024 à 10 Heures au siège social sis au 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblé Générale Ordinaire.

2. Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'activité de la Société Gammarth leisure Company durant l'Exercice 2023.

3. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

5. Affectation du Résultat de l'Exercice 2023.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Approbation de la conclusion des contrats de services et de conseil hôtelier et le contrat de gestion signé avec le Groupe ACCOR.

8. Renouvellement du Mandat des Administrateurs.

9. Renouvellement du Mandat du Commissaire aux comptes.

10. Pouvoir pour accomplir les formalités de publication légale.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de SOCIETE GAMMARTH LEISURE COMPANY sis au 14, Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins 1002, Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2024401817SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

YADIS HOLDING

S.A. au capital de 11 600 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des Entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0964787G

N° Affiliation CNSS : 269352 - 80

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Yadis Holding sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 19 août 2024 à 10 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs - ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et des délais de convocation à l'Assemblée Générale
- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes
- Augmentation du capital en numéraire
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts
- Délégation de pouvoirs
- Lecture et approbation du texte des statuts mis à jour
- Pouvoirs pour formalités.

2024401822SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Mixte

BIOLEX

Société anonyme

Au capital de 7.700.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, n°9, 2ème étage, 2000 Bardo, Tunis

Identifiant Unique (M.F) : 1534107K

Les actionnaires de la société BIOLEX S.A. sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le jeudi 15 août 2024 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation ;
- Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023 ;
- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs et approbation des comptes de l'exercice 2023 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
- Approbation des conventions réglementées;
- Quitus aux administrateurs ;
- Pouvoirs à conférer aux fins des formalités.

2024401838SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Mixte

AGRILAND

Société anonyme

Au capital de 13.900.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, n°9, 2000 Bardo, Tunis

Identifiant Unique (M.F) : 1206171R

Les actionnaires de la société AGRILAND S.A. sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le jeudi 15 août 2024 à 9 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation ;
- Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023 ;
- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs et approbation des comptes de l'exercice 2023 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
- Approbation des conventions réglementées;
- Quitus aux administrateurs;
- Pouvoirs à conférer aux fins des formalités.

2024401839SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis complémentaire

En se basant sur la difficulté numéro 209 résultant de la demande de mise à jour 1663 Gabès présentée par Monsieur Houcine Ben Ahmed Ben Ali Ghodhben, représenté par son avocate Maître Rabia Jabri, au greffe du tribunal foncier, de Gabès, en date du 01/11/2022, concernant une propriété située à Gabès ville, sujet du titre foncier 939 Gabès, par lequel il est demandé de procéder à une publication complémentaire concernant la transmission de propriété au nommé Sahbi Elfassi par le nommé Chehloul Ben Hawat Essroussi, toute personne ayant un droit réel immobilier sur le sujet du titre foncier 939 Gabès est invitée à présenter une objection au greffe du tribunal dans un délai d'un mois à compter de la date de l'avis.

2024R01876DIVD2

Avis

Madame Naziha bent Bechir ben Mohamed Hammami avise être propriétaire d'un lot Sud Est planté de 12 pieds d'oliviers sise à la route de Tunis km 18 Sfax et que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00901DIVD2

Avis

Mme Chefia Neji annonce avoir perdu son contrat de propriété de sa part d'une parcelle de terre ouest de superficie 12.5 marjaa située à la route de Manzel Cheker Km 15 Sfax; Elle veut ainsi extraire un deuxième exemplaire de l'acte original de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2024X00914DIVD2

Avis

Mme Samar Thebit et ses 2 sœurs Sahar et Salem annoncent que la propriété de leur terrain sise à la rte Sidi Mansour km11 Sfax superficie de 500 m² est perdu et qu'elles désirent obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.

2024X00915DIVD2

Avis

Mme Emna Ben Amor annonce qu'elle possède un terrain de 11900 m² sis à la route Eddaier Km13 Sfax objet de l'acte de partage daté le 24 Mars 1984 enregistré le 27 Mars 1984 n°1261 devant deux notaires Mohamed Koubaa et Ahmad Maaloul et elle a perdu le dit titre de propriété et elle désire se faire délivrée une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2024X00921DIVD2

Avis

Mme Saïda Dhamer annonce qu'elle possède avec ses fils Mohamed et Saad et ses filles Mabrouka et Rokaya Bouajila un terrain bâti de 351.26 m² sis à la route de Mahdia Km04 entre route de Mahdia et route de Tunis Sfax objet de l'acte de partage daté le 5 Juillet 2011 enregistré le 25 septembre 2012 n° M050074 devant deux notaires Zouhair Kallel et Zouhair Abid et elle a perdu le dit titre de propriété et elle désire se faire délivrée une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2024X00922DIVD2

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR
COTUNACE

Les Etats Financiers au 31/12/2023

Société anonyme au Capital de 26.500.000 dinars
Siège Social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073
RNE : 0032415W

EN DINARS

	au 31 /12/ 2023			au 31 /12/ 2022
ACTIF DU BILAN	**Brut**	**Amort. & Prov.**	**Net**	**Net**
Actifs incorporels	825 971	-705 987	119 985	18 213
Actifs corporels d'exploitation	2 642 674	-1 891 373	751 300	275 772
Placements	191 525 229	-3 483 538	188 041 690	180 138 909
Part des réassureurs dans les provisions techniques	18 344 097		18 344 097	17 767 612
Créances	67 122 926	-23 379 809	43 743 117	45 491 333
Autres éléments d'actifs	3 285 244		3 285 244	3 479 777
TOTAL	283 746 141	-29 460 708	254 285 433	247 171 618

EN DINARS

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN	au 31 /12/ 2023	au 31 /12/ 2022
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres avant résultat	56 564 375	52 791 517
Résultat de l'exercice	3 866 822	4 764 603
Capitaux propres avant affectation	60 431 196	57 556 120
PASSIF		
Provisions pour autres risques et charges	142 215	41 404
Provisions techniques brutes	32 100 562	32 017 792
Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	16 428 337	15 895 226
Autres dettes	45 001 070	46 014 168
Ressources spéciales	99 474 329	94 922 146
Autres passifs	707 724	724 762
Total des passifs	193 854 238	189 615 499
TOTAL	254 285 433	247 171 618

EN DINARS

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE	Opérations brutes 2023	Cessions 2023	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
PRODUITS TECHNIQUES				
Primes acquises	12 786 041	-7 729 342	5 056 699	5 129 699
Produits de placements alloués, transférés de l'état de	2 514 732		2 514 732	2 580 891
Autres produits techniques	1 106 417		1 106 417	997 274
CHARGES TECHNIQUES			0	0
Charges de sinistres	-6 586 322	3 780 723	-2 805 599	-1 279 955
Variation des autres provisions techniques	0	0	0	69 347
Participation bénéficiaire et ristourne	234 356	-144 872	89 484	-126 417
Frais d'exploitation	-3 616 499	2 202 647	-1 413 852	-753 166
Autres charges techniques	-2 688 503		-2 688 503	-3 187 549
Variation de la provision pour équilibrage	664 274		664 274	-601 995
RESULTAT TECHNIQUE	4 414 495	-1 890 843	2 523 652	2 828 130

EN DINARS

ETAT DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Résultat technique de l'assurance non vie	2 523 652	2 828 130
PRODUITS NON TECHNIQUES		
Produits des placements	7 362 007	7 057 213
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique	-2 514 732	-2 580 891
Autres produits non techniques	95 679	398 654
CHARGES NON TECHNIQUES		
Charges de placements	-416 069	-220 901
Autres charges non techniques	-175 134	-74 792
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS	6 875 404	7 407 413
Impôts sur les sociétés	-3 008 583	-2 642 809
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 866 822	4 764 603

EN DINARS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Exercice clos le 31 /12/ 2023	Exercice clos le 31 /12/ 2022
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	300 959	-70 231
Flux de trésoreries provenant des activités d'investissements	89 313	888 030
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-805 166	-828 946
Ecart de change	**26 008**	**30 369**
Variation de trésorerie	**-388 886**	**19 224**
Trésorerie au début de l'exercice	2 210 836	2 191 613
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**1 821 950**	**2 210 837**

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Rapport annuel de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.
Nous n'avons pas d'observations à signaler à cet égard.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 et l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes
P/ UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé

Abdellatif ABBES
Expert comptable- Gérant

2024R01888BCFA5